N°107 / JANVIER 2021

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

# LFRANCILIEN

# SOUTENIR VOS CLIENTS EN DIFFICULTÉ

## Tous les outils pour vous accompagner

**Participer**

APPEL À CANDIDATURE CONTRÔLEURS DE STAGE

**Découvrir**

LE NOUVEAU CONSEIL DE L'ORDRE

**S'inspirer**

INNEST : DES NOUVELLES DE LA PREMIÈRE PROMO DE START-UPS

Terra Gestion
Il n'y a pas que des chiffres entre nous

Anticiper, comprendre, s'adapter, prévoir… c'est tout le sens de notre travail, mais aussi la raison qui nous motive à vous proposer ces rendez-vous d'informations et de prospective: les Soirées Conférences Terra Gestion. Des idées et des intervenants de choix, qui nous donnent l'occasion de nous rencontrer dans un cadre un peu différent de celui de nos échanges de travail quotidiens. Notre rôle et celui de la fonction comptable dans tous ses aspects, s'inscrit de plus en plus dans une logique d'accompagnement qui nécessite un travail d'anticipation. Cette exigence d'analyse, que nous partageons avec vous, Experts Comptables, nous la devons ensemble à nos adhérents. De Paris, à Melun tout comme à Evry, l'ensemble des équipes de Terra Gestion et sa Direction s'attachent à mieux comprendre les problématiques de changements auxquelles nous sommes confrontés. Donner du sens et apporter des idées aux acteurs économiques, à leurs projets et à leur avenir, est une nécessité motivante pour nous tous.

***PARIS :*** *33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS • Tel. : 01 42 65 41 64 • contact75@terragestion.com*
***MELUN :*** *259, rue Pierre-et-Marie-Curie CS 10088 Vaux-le-Pénil 77007 MELUN cedex • Tel. : 01 64 79 76 00 • contact77@terragestion.com*
***EVRY :*** *3, avenue du General-de-Gaulle CS 70328 Lisses 91021 EVRY cedex • Tel. : 01 84 18 00 10 • contact91@terragestion.com*


# LE FRANCILIEN


— 04 **ÉDITO**

**PARTICIPER**

— 06 **FLASH BACK**
RÉTROSPECTIVE 2020

— 08 **APPEL À CANDIDATURE**
CONTRÔLEUR DE STAGE

**DÉCOUVRIR**

— 10 **VIE DES COMMISSIONS**
TRANSFAIR
LE WORKPLACE DU CLUB DAF EXTERNALISÉ

— 14 **VIE ASSOCIATIVE**
ANECS ET CJEC IDF
LES AEC, LES RELAIS DE L'ORDRE EN DÉPARTEMENT

— 16 **NOUVELLE MANDATURE**
LES GRANDS AXES
VOS ÉLUS ET L'ORGANISATION

**SE TRANSFORMER**

— 22 **DOSSIER SOUTENIR VOS CLIENTS EN DIFFICULTÉ**

**PROGRESSER**

— 38 **DÉONTOLOGIE ET NORMES**
L'ORDRE RÉPOND À VOS QUESTIONS

— 41 **OUTILS**
LA CHAÎNE YOUTUBE DE L'ORDRE FRANCILIEN
CAP PERFORMANCE

— 44 **FORMATION**
ASFOREF
DE DÉFIS EN DÉFIS

**S'INSPIRER**

— 46 **PERSPECTIVE ET INNOVATION**
INNEST BOOSTE SA PREMIÈRE PROMOTION DE START-UPS

— 49 **STRATÉGIE DE CABINET**
SOCIÉTÉ PLURIPROFESSIONNELLE D'EXERCICE

— 50 **NOUVELLES PRATIQUES**
TÉLÉTRAVAIL : LES BONNES PRATIQUES POUR ALLIER EFFICACITÉ ET SÉRÉNITÉ

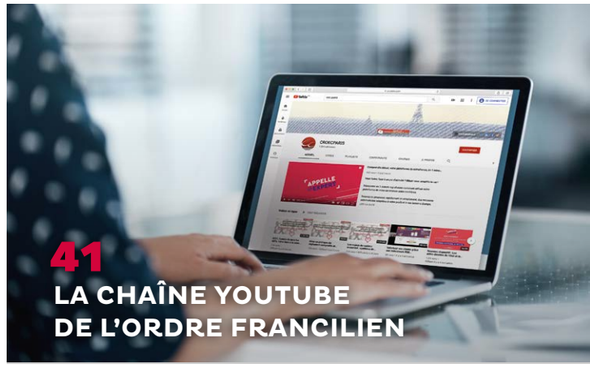

LE FRANCILIEN

Revue trimestrielle de l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France, éditée par Actions-Experts

E.U.R.L. au capital de 350 000 €

RCS N° Paris B417 494 739 APE 741C

ISSN - N°1287 - 4140

TVA intracommunautaire FR 53417494739

**Diffusion :** 11 500 exemplaires

**www.oec-paris.fr**
01 55 04 31 33
50, rue de Londres
75008 Paris

**email :** lefrancilien@oec-paris.fr

**Directeur de publication :** Laurent Benoudiz

**Comité de rédaction :**
Jean-Baptiste Arnold
Laurent Benoudiz
Michel Bohdanowicz
Philippe Bonnin
Raphaële Bortolin
Mickaël Brun
Pascale Capparos
Amélie Deraedt
Isabelle Faujour
Hervé Gbego
Marjorie Lohez
Jacques Midali
Julien Philip
Valérie Pons
Nicolas Poussy
Virginie Roitman
Anaïs Samba

**Conception graphique & maquette :** Julie Marie

**Conception page de couverture :** Julie Marie

**Crédits photos :**
David Abitbol
iStock
Steven Jimel
Christophe Lebedinsky

**Impression :** YD Print

**Régie publicitaire :** APAR
01 41 49 02 90

# Les experts-comptables au cœur de la relance économique

L'année 2020 qui vient de s'achever restera marquée dans nos esprits comme un point de bascule dans notre mode de vie. Le "monde d'après" ne ressemblera certainement ni au monde d'avant, ni au monde fantasmé projeté par de nombreux militants d'une seule cause.

Pour ne citer que cet exemple : à fin octobre 2020, la capitalisation boursière de Zoom, l'application de visio-conférence, dépassait celle des 15 plus grandes compagnies aériennes du monde… Le retour à une "vie normale", sans masques, sans couvre-feu, sans confinement, que nous espérons tous pour le courant de l'année 2021, naîtra dans un monde dans lequel le numérique, la dématérialisation, le télétravail, les outils collaboratifs, les visioconférences, le cloud feront désormais partie intégrante de nos pratiques et de celles de nos clients.

Globalement, notre profession a largement intégré ces outils et a fait preuve d'une résilience exceptionnelle en vivant, à l'instar d'autres professionnels, une vie différente de celle de la plupart de nos compatriotes. Quand la majeure partie de nos voisins et amis se retrouvaient confinés à la maison – et pour beaucoup d'entre eux, sans travail en raison de l'activité partielle largement mise en place – nous, professionnels du chiffre, étions débordés : comprendre les FAQ, mettre en place l'activité partielle, décrypter le fonds de solidarité, monter les PGE… mais surtout, écouter, accompagner et rassurer nos clients, ont jalonné notre année 2020.

Si nombreux étaient nos consœurs et confrères à pouvoir basculer en télétravail du jour au lendemain, certains ont dû s'adapter dans l'urgence, non sans difficultés. Tous, cependant, étaient au rendez-vous, proches de leurs clients.

Notre profession s'en trouve renforcée, et par son agilité, son empathie et son dévouement, en sort grandie et mieux reconnue encore pour son utilité auprès des entreprises.

Votre conseil régional s'est mobilisé durant toute cette période en faisant également preuve de souplesse et de réactivité. Il convient de féliciter l'ensemble des élus et des collaborateurs de l'Ordre qui se sont investis avec entrain pour remplir leur mission : **vous accompagner, par tous les moyens possibles, dans votre activité.**

© Christophe Lebedinsky

***"La prévention des risques économiques est un enjeu majeur dans les mois qui viennent pour nos cabinets."***

L'année 2021 qui commence sera complexe pour beaucoup de nos clients, et pour l'économie de notre pays. Notre rôle sera encore déterminant pour faire en sorte qu'un maximum d'entreprises puisse survivre : la prévention des risques économiques est un enjeu majeur dans les mois qui viennent pour nos cabinets.

Nous le savons tous : plus les difficultés sont anticipées, plus celles-ci peuvent être surmontées avec succès. Au-delà des aspects techniques qu'il faut connaître, ce qui manque parfois à certains d'entre nous, c'est le contact d'un professionnel en mesure de réaliser le diagnostic adéquat et de proposer la bonne orientation.

Pour pallier ce manque, l'Ordre de Paris Île-de-France a mis en place une cellule dédiée destinée à vous accompagner. Tous les tribunaux de commerce d'Île-de-France ont désigné des correspondants à la prévention avec lesquels, selon la situation géographique de vos clients, nous pouvons vous mettre en relation. Ces correspondants, juges consulaires, pourront vous aider gratuitement, confidentiellement et anonymement pour votre client, à déterminer la meilleure procédure à suivre pour prévenir les difficultés de vos clients. De la même manière, plusieurs avocats spécialisés se sont engagés à répondre gratuitement à vos questions et à vous orienter (voir notre dossier page 22).

De notre mobilisation dépendra l'avenir de nombreuses entreprises et de leurs dirigeants. De notre engagement dépendra en partie le rebond attendu de l'économie.

L'expert-comptable au cœur de l'économie, c'est aussi un conseil supérieur proactif et force de proposition. Les résultats des élections professionnelles à l'Ordre, qui ont clôturés cette année 2020, marquent votre adhésion à cette ambition. Lionel Canesi et Jean-Luc Flabeau seront nos présidents nationaux pour les quatre prochaines années.

Au niveau de l'Ordre de Paris Île-de-France, vous avez également largement soutenu la mandature sortante en me renouvelant votre confiance, ainsi qu'à Virginie Roitman, en tant que vice-présidente. Le score extraordinaire réalisé par la liste que nous portions nous a beaucoup émus et représente une grande fierté pour nous tous. Il nous oblige à faire, pour les quatre ans à venir, encore mieux et encore plus.

Au nom de l'ensemble des élus sortants et nouveaux arrivants, je vous adresse mes plus sincères remerciements et vous prie de croire en mon amitié confraternelle. Je vous souhaite, pour vous et vos proches, une année 2021 pleine d'espoir, de joie et de santé ! »

PAR **LAURENT BENOUDIZ**
PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

*@lbenoudiz*
*@OECParis*

PARTICIPER >FLASH BACK

# RETOUR EN IMAGES
## SUR UNE ANNÉE RICHE EN REBONDISSEMENTS

Matinales, conférences, jobdatings, salons… : organiser des événements pour vous informer sur l'actualité réglementaire, l'évolution de la profession ou les services et outils de l'Ordre, c'est l'une de nos spécialités. Cette année, il a fallu s'adapter, passer du présentiel au digital. Mais le confinement ne nous a pas empêché d'organiser près d'une centaine d'événements et webinaires.

PRÉSENTATION DE LA **LOI DE FINANCES**

**13 JANVIER 2020**

CONFÉRENCE **TRANSMISSION DES CABINETS**

**14 JANVIER 2020**

CONFÉRENCE COMMISSION FEMMES : **"ET SI LA PARITÉ ÉTAIT LA CLÉ DE LA RÉUSSITE ?"**

**9 MARS 2020**

OPÉRATION **"APPELLE UN EXPERT"**

**25 MARS - 7 MAI 2020**

**JURY DE SÉLECTION FINALE DES START-UPS INNEST** - LANCEMENT DE LA PREMIÈRE PROMOTION

**30 AVRIL 2020**

**ALLO IMPÔT**

**13 - 20 MAI 2020**

1ÈRES JOURNÉES DU **E-RECRUTEMENT**

**18 - 19 JUIN 2020**

Cap Performance

REFONTE DE LA PLATEFORME **CAP PERFORMANCE**

**JUILLET 2020**

**LANCEMENT D'ESPACE PRO,** L'EXTRANET DE LA PROFESSION COMPTABLE

**1ER SEPTEMBRE 2020**

**LES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DE LA PROFESSION COMPTABLE**

**1-2-3 SEPTEMBRE 2020**

Qualiopi processus certifié

**OBTENTION DE LA CERTIFICATION QUALIOPI POUR L'ASFOREF** CERTIFICATION UNIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION

**17 SEPTEMBRE 2020**

**OPÉRATION MEMENTO**

**19-30 SEPTEMBRE 2020**

**ENTRÉE DE L'ORDRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACE**

**22 SEPTEMBRE 2020**

**SÉMINAIRE DU CLUB DAF EXTERNALISÉ,** DEAUVILLE

**1-2-3 OCTOBRE 2020**

**TRANSFAIR WEEK**

**16-20 NOVEMBRE 2020**

LANCEMENT DE LA CELLULE **« SOUTENIR VOS CLIENTS EN DIFFICULTÉ »**

**1ER DÉCEMBRE 2020**

## … *Et aussi*

- **4** RENDEZ-VOUS DU **CLUB SOCIAL** & **1 SOIRÉE ANNUELLE**
- **5** CONFÉRENCES DU **CLUB FISCAL**
- **4** CONFÉRENCES DU **CLUB PATRIMOINE** À PARIS (+ 10 EN DÉPARTEMENTS) & **1 CONFÉRENCE EXCEPTIONNELLE** « COVID-19 »
- **9** RENDEZ-VOUS DU **CLUB DAF EXTERNALISÉ** (LES CONFÉRENCES, LE SÉMINAIRE, ET LES ATELIERS)
- **4** ATELIERS **PERFORMANCE**
- **4** RDV DE **L'INTERPROFESSIONNALITÉ AU FÉMININ**
- **4** MATINALES **CSE**
- **3** MATINALES **TRANSMISSION**
- **7** MATINALES **ASSOCIATIONS**
- **4** MATINALES **DE PRÉSENTATION INNEST**
- **9** RDV **AU 50**

# CONTRÔLEUR DE STAGE

## UN ALLIÉ PRÉCIEUX POUR LES EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES

**Depuis quelques années, nous avons le plaisir de constater une augmentation des demandes d'inscription au stage d'expertise comptable. La conséquence directe est un besoin croissant de nouveaux contrôleurs de stage. En 2020, ce ne sont pas moins de 3 899 stagiaires qui s'étaient inscrits.**

Pour les futur(e)s jeunes confrères et consœurs, le contrôleur de stage est un acteur essentiel vers la réussite au DEC et vers l'acquisition des savoir-faire et savoir-être indispensables à l'expert-comptable.

Il leur apporte son expérience et ses connaissances, transmet les valeurs fortes de la profession, les initie à la vie professionnelle et complète les apprentissages acquis auprès du maître de stage.

### UNE MISSION ENCADRÉE PAR LA RÉGLEMENTATION

Le contrôleur de stage supervise un groupe de stagiaires (un au minimum, mais il peut en suivre davantage) tout au long des trois ans d'apprentissage permettant ainsi un suivi tout au long du parcours. Il s'engage à suivre ses groupes pour l'ensemble du cursus.

En première année, selon un calendrier annuel préétabli, il anime les journées de formations obligatoires pour chacun de ses groupes.

À partir de la 2e année, un entretien de suivi personnalisé est effectué avec le stagiaire, le contrôleur émet son avis et valide les 4 rapports semestriels rédigés par chaque stagiaire autour des problématiques rencontrées dans son stage et les valide.

Pour réaliser au mieux sa mission, il est attendu du contrôleur qu'il fasse preuve d'une grande capacité d'écoute, qu'il sache instaurer un climat de confiance, et puisse établir des liens entre la théorie et la pratique.

.

### L'ORDRE VOUS ACCOMPAGNE

L'Ordre francilien, et les équipes du service du stage en particulier, sont tout au long de l'année aux côtés des contrôleurs pour les guider et les aider à remplir leur mission. Une fois par an, un séminaire permet d'échanger et de faire le point sur l'actualité du stage. Un "livret du contrôleur" a tout récemment été édité pour rappeler les missions, dates-clés, ressources et contacts utiles.

Outre l'enrichissement intellectuel procuré par la rencontre et l'échange avec vos stagiaires, une compensation financière est prévue pour mener à bien cette mission.

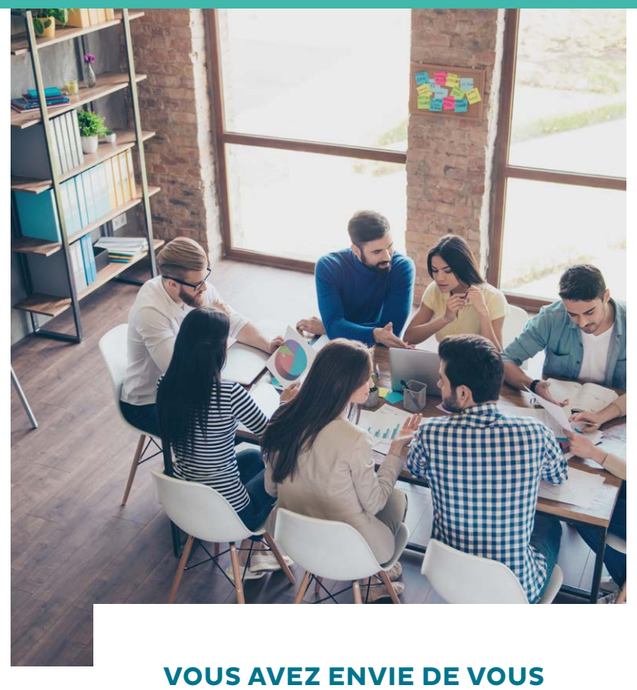

### VOUS AVEZ ENVIE DE VOUS ENGAGER POUR L'AVENIR DE NOTRE PROFESSION ?

**Pour faire partie de cette force vive, vous devez remplir les critères suivants :**

- **être inscrit(e) au Tableau de l'Ordre** des experts-comptables et exercer depuis au moins trois ans (ou un an si vous êtes adhérent(e) du CJEC) ;
- **être à jour de vos cotisations** et n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale,
- **être, de préférence, inscrit(e) auprès d'une CRCC** pour pouvoir assurer pleinement votre mission pédagogique (notamment pour l'animation des journées de comportement professionnel et/ou supervision des formations en ligne),
- **vous engager à respecter les textes**, règlements et procédures organisant le stage,
- **accepter d'utiliser les nouveaux outils** de communication et de formation ou de se former à cet effet.

***Si vous êtes désireux de transmettre votre savoir et votre expérience, de vous engager pour la profession à travers une expérience passionnante et enrichissante, nous vous invitons à contacter Sandra Bouguet, responsable du service du stage, par mail à l'adresse suivante : sbouguet@oec-paris.fr***

**Nous vous attendons nombreux !**





# À VOS AGENDAS !

## VOS RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES DE 2021

**JANVIER**

### LA LOI DE FINANCES

**11 JANVIER**

À suivre en live sur **www.oec-paris.fr** (sur inscription)

—

**MAI**

### ALLO IMPÔT

**CHAQUE ANNÉE EN MAI, LES EXPERTS-COMPTABLES SE MOBILISENT POUR AIDER LES CONTRIBUABLES À REMPLIR LEUR DÉCLARATION.**

**www.allo-impot.fr**

—

**SEPTEMBRE**

### LES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DE LA PROFESSION COMPTABLE

**7-8-9 SEPTEMBRE 2021**

Au palais des Congrès de Paris

—

**OCTOBRE**

### 76E CONGRÈS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

**6-7-8 OCTOBRE 2021**

Au palais 2 l'Atlantique, Bordeaux

—

**NOVEMBRE**

### TRANSFAIR,

**LES RENCONTRES DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE**

transfair.pro

—

### ET AUSSI,

des séminaires, des ateliers, des matinales, des RDV au 50...

***Programme et inscriptions sur oec-paris.fr***

# TRANSFAIR

## LE PREMIER MÉDIA DÉDIÉ À LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

**Parfois, d'une crise peut naître une opportunité, une occasion de se réinventer. En 2020, ce fut le cas notamment pour Transfair. D'un salon organisé habituellement sur une seule journée, Transfair est devenu le premier média dédié à la transmission d'entreprise. Avec en point d'orgue, la Transfair Week qui, en novembre dernier, a permis de produire une centaine de contenus vidéo inédits à destination des chefs d'entreprise et des professionnels du conseil.**

### DES REPLAYS DISPONIBLES DURANT 6 MOIS

Transfair, c'est désormais une véritable plateforme de contenu, proposant le replay de dizaines d'ateliers, conférences et formations à destination des chefs d'entreprise futurs cédants, des potentiels repreneurs et des professionnels du conseil qui les accompagnent.

**5 formations certifiantes** (CAC 120) animées par des experts-comptables et des avocats expérimentés en matière de transmission, vous permettront d'actualiser vos connaissances en matière réglementaire et de découvrir de bonnes pratiques pour mieux accompagner vos clients.

- **Audit d'acquisition** : nouveaux réflexes suite à la crise sanitaire (animé par Richard Garutti, avocat, et Frédéric Turbat, expert-comptable)
- **Commissariat aux apports ou à la fusion** : comment être efficace ? (animé par Laurent Arrouasse et Didier Arias, experts-comptables)
- **Les 10 points** (+1 post-covid) clés de l'évaluation d'entreprise dans le cadre d'une transmission (animé par Benoît Cousteaux et Étienne Geffray, experts-comptables)
- **Optimiser la reprise à travers une holding** (animé par Stéphanie Ernoult et Nathalie Rocher, avocates)
- **Transmission** : le sort de l'immobilier d'entreprise (animé par Serge Anouchian, expert-comptable et Caroline de Puységur, notaire)

**En écoutant les replays des deux grandes conférences plénières,** vous découvrirez le point de vue de spécialistes sur l'impact de la crise sanitaire sur les transmissions-reprises. La plénière d'ouverture a notamment été l'occasion d'entendre le témoignage passionnant de Brigitte Texier et Eva Beschemin, qui ont repris l'entreprise CANASUC la veille du premier confinement. La plénière de clôture s'est quant à elle voulue optimiste en présentant la transmission d'entreprise comme un levier de rebond économique, pour peu que l'on maîtrise notamment les mécanismes de financement et que l'on choisisse les bons alliés.

### UNE NEWSLETTER POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Depuis le début de l'année, Transfair a aussi sa newsletter, qui propose chaque mois des articles de fond, des témoignages, des interviews... bref, toute l'actualité de la transmission d'entreprise chaque mois dans votre boîte mail.

### LE NETWORKING CONTINUE...

L'une des autres nouveautés de TRANSFAIR, c'est aussi la possibilité de networker avec de potentiels clients cédants ou repreneurs, mais aussi avec des confrères ou des partenaires. Un bon moyen de développer l'interprofessionnalité et d'étendre votre réseau.
Pour participer, rendez-vous sur votre compte/mes infos : cochez "je souhaite participer au networking", choisissez vos thèmes de prédilection, et accédez à la liste des participants qui correspondent à vos critères.

### FAITES PASSER !

La plateforme Transfair est aussi bien sûr une mine d'or pour les chefs d'entreprise et les porteurs de projets, ainsi qu'une vitrine du savoir-faire des experts-comptables en matière d'accompagnement. En complément du grand plan de communication piloté par l'Ordre francilien, n'hésitez pas donc à relayer largement tous ces contenus à vos clients et prospects.

***Pour découvrir les replays, vous abonner à la newsletter et networker, rendez-vous vite sur www.transfair.pro***

### LA TRANSFAIR WEEK EN CHIFFRES

**7000** PARTICIPANTS dont **1000** PORTEURS DE PROJETS DE CESSION OU DE REPRISE

**1900** VISITEURS UNIQUES



149, avenue de Wagram 75017 Paris

CENTRE DE GESTION AGREE INTERENTREPRISE WAGRAM

Pour vos clients Commerçants Artisans

www.centrewagram.fr

Pour vos clients Professions Libérales

www.association-wagram.fr

ASSOCIATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES WAGRAM

## Nos services

- Adhésion : un bulletin remplissable en ligne
- Un espace Expert-comptable securisé sur notre site :
  - Liste de vos clients
  - Informations et Documents
  - Informations pratiques
  - Statistiques professionnelles

## Pour vos clients adhérents

- Un espace Adhérent sécurisé sur notre site
  - Informations et Documents
  - Planning des réunions d'information
  - Actualités fiscales
- Assistance téléphonique
- Consultation sur rendez-vous
- Bulletins d'information
- Des collaborateurs à leur écoute

Cotisations 2020

BIC - 265 € HT
BNC - 245 € HT

Micro-entrepreneurs : 72 € TTC

Adhésion au cours de la 1ère année d'activité : 60 € HT

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ INTERENTREPRISE WAGRAM

Tél. 01 30 53 33 51
cgaiw@centrewagram.fr
www.centrewagram.fr

ASSOCIATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES WAGRAM

Tél. 01 30 53 77 05
aplw@association-wagram.fr
www.association-wagram.fr

CGAIW : Association agréée par le ministère de l'économie et des finances en date du 30 septembre 1976 Agrément n° 1 03 756

APLW : Association agréée par le ministère de l'économie et des finances en date du 27 février 1978 - Agrément n° 2 01 756

# LE WORKPLACE DU CLUB DAF EXTERNALISÉ :

## UN NOUVEL ESPACE COLLABORATIF POUR LES ADHÉRENTS

**Le projet était prévu depuis longtemps, mais comme pour beaucoup d'autres sujets, la crise sanitaire a joué le rôle d'accélérateur et nous a encouragé à passer à l'action. Désormais, ça y est, le club DAF externalisé a son Workplace ! Un outil ô combien précieux pour échanger et garder le lien en ces temps de "distanciation sociale"...**

Réseau social un peu hybride entre Facebook et Linkedin, le Workplace est une plateforme collaborative, qui permet de faciliter les échanges et la circulation d'information entre toutes les parties prenantes du club.

### 1. IL PERMET TOUT D'ABORD AUX MEMBRES DU CLUB :

- **d'accéder à tous les documents** mis à leur disposition dans le cadre de leur adhésion : les supports des conférences passées, les cas pratiques réalisés en ateliers, les outils créés par les membres actifs (exemple de lettre de mission...), etc,
- **de suivre en live** les conférences organisées.

### 2. POUR HERVÉ GBEGO ET STÉPHANIE LAPORTE, RESPECTIVEMENT PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTE DU CLUB, LE WORKPLACE EST AUSSI LE MOYEN DE :

- **partager facilement le programme du club**, rappeler les dates des prochains événements,
- **sonder les adhérents** sur les prochains thèmes qu'ils aimeraient voir abordés en conférences ou en ateliers,
- **connaître leur avis** sur les événements organisés tout au long de l'année,
- **partager des informations** sur l'actualité de la direction financière, des événements de partenaires...

### 3. ENFIN, CE WORKPLACE RÉPOND À L'UNE DES PROMESSES INITIALES DU CLUB DAF EXTERNALISÉ :

**permettre aux consœurs et confrères** qui souhaitent développer ce type de missions d'élargir leur réseau, de partager leurs bonnes pratiques, de collaborer sur des dossiers...

Bref, le maître-mot de ce Workplace, c'est la collaboration ! Aujourd'hui, plus de 75% des adhérents du club nous ont déjà rejoint, alors pourquoi pas vous ?

### LES CONFÉRENCES DÉJÀ DISPONIBLES SUR LE WORKPLACE, EN REPLAY :

- **Conférence du 13 octobre 2020** : « Accompagner les entreprises en difficulté : L'expert-comptable sur le front de la crise », par Maître Pierre-Louis Rouyer, Avocat

- **Conférence du 10 décembre 2020** : « Comment aborder efficacement l'évaluation d'une entreprise ? » :
  **PARTIE 1** : Évaluation dans un contexte de forte incertitude : de la technique à la raison, par Pierre Astolfi, associé Évaluation cabinet Atriom, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et expert Judiciaire auprès de la Cour d'appel de Paris.
  **PARTIE 2** : Comment nos pratiques de management et nos styles de leadership peuvent-ils s'adapter à l'incertitude actuelle ?
  Par Olivier Sibony, professeur affilié de stratégie à HEC Paris et Associate Fellow de la Saïd Business School d'Oxford.

***Pour bénéficier de tous les avantages du Workplace, il vous suffit d'adhérer au club DAF externalisé ! Toutes les infos en ligne sur www.clubdaf.oec-paris.fr ou par mail à clubdafexternalise@oec-paris.fr***

## RETOUR SUR LE SÉMINAIRE DU CLUB DAF EXTERNALISÉ : 3 JOURS DE FORMATIONS INTENSIVES, SOUS LE SOLEIL DU NORMANDY

Chose promise, chose due... : malgré le contexte difficile et les incertitudes jusqu'à la dernière minute, l'équipe du club DAF externalisé a tenu à organiser son séminaire annuel, prévu cette année début octobre au Normandy Barrière® de Deauville.
Dans la continuité des conférences et des ateliers pratiques, ce séminaire avait pour objectif d'approfondir ses compétences en termes de posture, mais également ses connaissances techniques, pour pouvoir à terme développer des missions de direction financière externalisée. Ces 3 jours étaient également l'occasion de partager des moments plus informels... mais toujours à un mètre de distance bien sûr !

### LE SÉMINAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

**+ de 30** PARTICIPANTS

**90%** DES PARTICIPANTS ESTIMENT QUE LE SÉMINAIRE A TOTALEMENT RÉPONDU À LEURS ATTENTES

**90%** DES PARTICIPANTS DÉCLARENT QU'ILS PARTICIPERONT CERTAINEMENT À UNE PROCHAINE ÉDITION

### APERÇU DU PROGRAMME

#### LES PLÉNIÈRES

**APPRENTISSAGE ET REBOND : L'ÉCHEC NOUS VEUT DU BIEN**

**Par Adrien Duvillard,** sportif de haut niveau en ski alpin. Trois fois champion du monde, onze ans en équipe de France, vainqueur d'une coupe du monde en 1993 et de quatre titres de champion de France, Adrien est convaincu de la puissance de l'intention et persuadé que les échecs ont une valeur ajoutée.... Il apporte un autre éclairage sur le sens que l'on donne à la performance.

**TOUR D'HORIZON DE L'ACTUALITÉ DES DAF EN 2020**

**Témoignage : « Être DAF externalisé : rôle, posture, enjeux, outils... »**
**Par François Millo,** délégué général de la DFCG et **Cédric Fradin**, CFO chez Altitude Infrastructure Président DFCG Normandie

**L'APPORT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À LA FONCTION FINANCIÈRE**

**Par Véronique Nguyen,** professeur HEC Paris, au sein du département « stratégie et politique d'Entreprise »
Après avoir expliqué les principes du *machine learning* et du *deep learning*, les apports du prédictif pour les financiers ont été présentés à partir de cas concrets.

***Tous les outils délivrés durant ce séminaire sont désormais à la disposition des adhérents du club sur le workplace.***

#### LES ATELIERS

**METTRE EN PLACE UN OUTIL ET FAIRE VIVRE LA GESTION DE SES PROJETS**

**Par Jérôme Touveron,** expert en stratégie digitale, formateur et associé Seedger et **Anthony Rousseau**, expert en stratégie digitale et méthodologies projets, associé Seedger.

Cet atelier permettait aux participants de repartir avec les clés de succès de la gestion de projets, et un outil Excel simple pour démarrer.

**CONNAÎTRE SA RAISON D'ÊTRE POUR EN FAIRE UN VECTEUR DE CROISSANCE ET DE PERFORMANCE**

**Par Alexandre Delmas & Corinne Gastaldi**, fondateurs de Fly the Nest.

Nouvel outil à la mode ou évolution naturelle ? Quel est donc cet outil ? Quelle est sa puissance ? Et comment les DAF peuvent-ils la mettre au centre des entreprises ?

**METTRE EN PLACE UNE OFFRE COMMERCIALE ET SAVOIR LA NÉGOCIER**

**Par Éric Le Deley**, directeur Talent Advisory chez Lincoln et **Isabelle Vissuzaine**, experte en stratégie commerciale et transformation des organisations The Smart Model.

Vendre plus, vendre mieux ! Cela demande de revoir sa posture, son argumentaire et sa façon de négocier. Cet atelier, pratique et pragmatique, a permis aux participants d'être plus à l'aise dans leurs propositions commerciales.

# ANECS ET CJEC IDF

## DES PRÉSIDENTS ENGAGÉS JUSQU'AU BOUT

**À l'heure de laisser la place à leurs successeurs, Jean-Baptiste Arnold, président de l'ANECS IDF, et Wahib Dahmani et Nicolas Poussy, respectivement président et vice-président du CJEC IDF, reviennent sur les derniers mois si particuliers de leur mandature.**

JEAN-BAPTISTE ARNOLD
PRÉSIDENT
DE L'ANECS IDF

**L'édition 2020 du «DEC Possible», notre programme de préparation au DEC, s'est déroulée cette année dans des conditions très particulières : en raison du confinement et de l'annulation de la session de mai du DEC, tous les travaux de révisions étaient concentrés sur la session de novembre ! Mais l'équipe ANECS IDF a su s'adapter et proposer des sessions de révisions en visioconférence, pendant les 6 week-ends qui ont précédé l'examen. Ces travaux de groupe ont permis aux candidats de s'exercer sur des cas pratiques, de s'entraîner à identifier les mots clés, d'adopter les bons réflexes liés à la recherche documentaire, mais aussi de se sentir moins seuls.**

Malgré le contexte, cette session de révisions a été magique et enthousiasmante ! Un véritable esprit d'équipe s'est construit depuis avril 2020, et même une bienveillance, autour de ces trois lettres : D-E-C. Toutes les questions ont trouvé des solutions, tout le monde a apporté sa pierre à l'édifice et fait des efforts pour contribuer à la réussite de chacun, résoudre les incompréhensions ou préparer l'oral. Une formidable unité s'est tissée malgré la distance (il faut savoir que nos participants sont dispersés sur plusieurs continents, en Afrique, en Asie du Sud-est, en Europe...). Nous avons même appris en direct sur notre groupe Whatsapp la naissance du bébé de l'un des candidats, le jour du DEC ! Un grand moment d'émotions, alors que pourtant pour beaucoup, nous ne nous sommes jamais rencontrés.

L'équipe de l'ANECS IDF peut être fière d'avoir su surmonter les difficultés techniques. Un très grand bravo à toutes et tous ! Et tous mes encouragements au futur(e), président(e) de l'ANECS IDF !

WAHIB DAHMANI
PRÉSIDENT
DU CJEC IDF

NICOLAS POUSSY
VICE-PRÉSIDENT
DU CJEC IDF

**Fidèle à sa promesse d'aider les jeunes consœurs et confrères, le CJEC IDF a su, lui-aussi, se réinventer et adapter sa programmation en imaginant des événements en ligne, au cœur des préoccupations de ses adhérents. Quatre webinaires ont ainsi permis de répondre aux questions des nouveaux inscrits de l'Ordre et de mieux connaître les partenaires de la profession :**

- "Comment faire face à un contrôle fiscal ?", une expédition au cœur des rouages du contrôle fiscal, pour comprendre comment s'y préparer, quels sont les points analysés par le contrôleur, quelle attitude adopter ? Vers un contrôle fiscal 2.0 avec le FEC ?
- "La cybercriminalité ne connaît pas la crise", une conférence essentielle quand on sait l'impact d'une cyberattaque pour un cabinet ou un client. Avec les conseils pratiques de Damien Marchesini, agent général indépendant GAN ASSURANCE, et Kada Meghraoui, enseignant universitaire, diplômé d'expertise Comptable et membre du bureau CJEC IDF.
- Le compte courant : un outil de stratégie patrimoniale, un webinaire animé par Expert et Finance, pour comprendre comment utiliser son compte courant associé comme outil de financement patrimonial.
- Comment booster la visibilité de votre cabinet, webinaire offert par Booster Digital, pour comprendre comment booster la visibilité de son cabinet et transformer ses prospects en clients.

**En 2021, la mandature sera sous le signe de l'optimisme et du travail.** Nous souhaitons pérenniser la confiance mutuelle entre les responsables et les membres actifs qui s'engagent et se mobilisent pour satisfaire les adhérents. Notre objectif prioritaire est de continuer à aider les jeunes experts-comptables à s'installer. Nous voulons renforcer l'attractivité de la profession. Concrètement, nous prévoyons de créer des commissions au sein de l'association, mais aussi de renforcer les synergies entre les instances. En effet, le CJEC IDF souhaite montrer à ses adhérents qu'il reste un club incontournable pour l'exercice de l'expertise comptable. Nous offrons et continuerons d'offrir de réels outils pour les professionnels du chiffre, comme des formations et des tarifs préférentiels négociés au préalable avec des partenaires.





# LES AEC

## LES RELAIS DE L'ORDRE EN DÉPARTEMENT

**Malgré le contexte inédit, les associations locales d'expertise comptable ont su conserver un lien de proximité avec vous, au gré d'événements et de rencontres virtuelles ou présentielles, et ont déjà de belles idées pour continuer à vous accompagner en 2021.**

Partenaires de l'Ordre francilien depuis 4 ans, les AEC sont vos interlocutrices privilégiées en département : elles vous permettent de bénéficier d'un appui et d'un contact de proximité, d'un relai d'informations, mais aussi de participer à des événements ou des formations plus facilement qu'en venant à Paris.

Focus sur deux bureaux très actifs en Île-de-France : l'AEC de Seine-Saint-Denis , présidée par Laëtitia Kerangall et l'AEC du Val d'Oise, présidée par Michel Stallivieri.

### PARLEZ-NOUS DE VOS ACTUALITÉS MAJEURES AU COURS DE L'ANNÉE 2020. COMMENT VOUS ÊTES-VOUS ADAPTÉ AU CONTEXTE ?

**Laëtitia Kerangall (AEC 93)** : La crise sanitaire a bien évidemment eu un impact sur nos activités. L'année 2020 nous a tout de même permis d'organiser des événements sur les actualités fiscales et sociales, animés par de brillants intervenants. À la suite des normes sanitaires, nous avons tout mis en œuvre pour respecter les quotas de présence dans les salles, ou organiser certains événements à distance en complément lorsque cela était possible.

**Michel Stallivieri (AEC 95)** : 2020 a été une année très active malgré les difficultés que nous avons tous rencontrées. Nous avions prévu plus d'une dizaine de "Journées créateurs" tout au long de l'année à la Chambre de commerce et d'industrie de Pontoise. Malheureusement, le confinement nous a contraints d'annuler celles qui étaient prévues entre mars et juillet.

Nous avons pu maintenir 3 conférences du club Patrimoine sur les 4 initialement prévues, sur les thèmes de la stratégie de rémunération, le démembrement et les retraites.

Parmi les événements que nous avons annulés avec grand regret, nous comptons le salon « Effervescence » qui était prévu à l'hippodrome d'Enghien-les-Bains le 31 mars dernier, et également un de nos déjeuners trimestriels prévu en avril.

Pour poursuivre nos missions de proximité pendant cette année particulière, nous avons participé tous les mardis depuis le 24 mars à des réunions préfectorales sur les dispositions légales et réglementaires inhérentes à la Covid-19.

### QUELS SERONT VOS PROJETS PHARES POUR L'ANNÉE 2021 ?

**Laëtitia Kerangall** : Nous avons d'ores et déjà organisé une rencontre avec la Chambre des métiers afin de mettre en place un partenariat. Nous sommes très heureux de pouvoir commencer à intervenir à la CMA du 93. Nous allons dans un premier temps participer à des réunions d'information pour les créateurs d'entreprise ; mais également participer au « Lundi de la transmission et de la reprise d'entreprise » une fois par trimestre. Cet événement propose des rendez-vous individuels : une véritable opportunité pour les confrères intéressés !

En 2021, nous poursuivrons également notre partenariat avec la chambre de commerce de Bobigny au travers des ateliers « 5 jours pour entreprendre », et en participant aux actualités de la chambre.

**Michel Stallivieri** : En 2021, nous avons bon espoir de pouvoir reprendre nos activités selon un rythme « normal ». Nous débutons avec un de nos événements phares : la formation sur la Loi de finances qui a lieu le 28 janvier à la Chambre des métiers de Cergy.

### POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA PROGRAMMATION DE L'AEC DE VOTRE DÉPARTEMENT ET REJOINDRE SES RÉSEAUX DE PROXIMITÉ :

**AEC 77**
Président : Jean-Paul MORIM
*01 64 79 76 00*
*contact@expertscomptables-77.com*

**AEC 78**
Président : Benoît VIOLIER
*01 30 83 87 87*
*chc@qualians.fr*

**AEC 91**
Président : Michel BESSIÈRE
*01 60 78 62 52*
*contact@aecc91.com*

**AEC 92**
Président : Philippe MESSIKA
*01 41 31 51 75*
*pmessika@neofidelys.fr*

**AEC 93**
Présidente :
Laëtitia KERANGALL
*06 29 48 26 47*
*laetitia.kerangall@lkexpertise.fr*

**AEC 94**
Présidente :
Christelle PUJO
*06 24 72 58 47*
*c.pujo@cofrec.com*

**AEC 95**
Président :
Michel STALLIVIERI
*01 30 72 52 00*
*contact@aec95.com*

# LES GRANDS AXES
## DE LA MANDATURE 2021-2024

L'année 2020 s'est terminée avec les élections ordinales nationales et régionales. À la suite de la réforme territoriale, 36 élus composent désormais votre conseil régional et non plus 30. En effet, le nouveau découpage régional a conduit le conseil supérieur à augmenter le nombre maximum d'élus à la demande de certaines nouvelles régions. L'Île-de-France étant la plus grande, elle a donc désormais 6 élus supplémentaires. Outre les enjeux nationaux déterminants pour les quatre années à venir, les grands projets pour l'Ordre francilien ne manquent pas ! Petit tour d'horizon des chantiers qui jalonneront ce mandat.

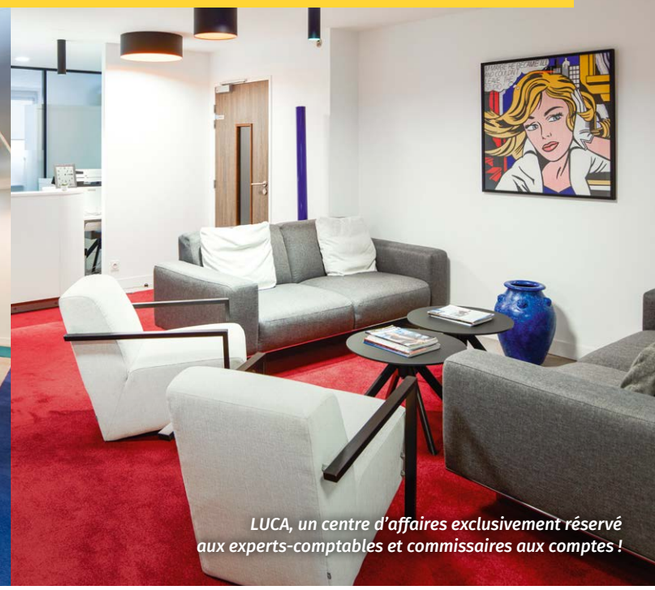

*LUCA, un centre d'affaires exclusivement réservé aux experts-comptables et commissaires aux comptes !*

### Poursuivre la transformation des contraintes en opportunités

La réforme du contrôle qualité a marqué une pause en 2020. Aucun nouveau contrôle qualité n'a été lancé au titre de cette année, tant il nous semblait nécessaire de laisser chacun d'entre vous se consacrer à l'accompagnement de ses clients. Après une première phase de test réalisée en 2019, tous les contrôles seront effectués selon la réforme adoptée au cours de l'année 2021 : un premier volet sur le réglementaire et un second sur la performance. L'objectif est de faire en sorte que chaque expert-comptable s'enrichisse de cette rencontre avec l'institution.

Le contrôle qualité vise à répondre aux objectifs fixés par l'article 402 du règlement intérieur consistant à « donner au public une meilleure perception de la qualité des prestations offertes par la profession », à « harmoniser les comportements professionnels » et à « contribuer à la bonne organisation des structures d'exercice professionnel et au perfectionnement des méthodes de travail. » Bien évidemment, les contrôleurs qualité continueront à « apprécier l'application des règles et des normes professionnelles » tout en « développant la solidarité au sein de la profession en rapprochant les professionnels des instances de l'Ordre et en favorisant les contacts entre professionnels inscrits au Tableau ou à la suite du Tableau ».

À l'heure où notre profession vit une mutation sans précédent de son modèle et de son métier, le partage de bonnes pratiques et la possibilité d'aller à la rencontre de chacun, notamment au travers du contrôle qualité, sont des enjeux déterminants. Le succès de cette réforme – qui fera l'objet d'un suivi annuel pendant quatre années dans une logique d'amélioration continue – reste l'un des objectifs phares de cette mandature.

### Réussir l'intégration du CFA ACE au sein de l'Ordre

Après la phase de découverte, l'énergie du conseil régional sera mobilisée pour réussir l'intégration du CFA ACE au sein du périmètre de l'Ordre et de l'Asforef, et ainsi en valoriser toutes les synergies possibles. **L'ACE doit devenir l'école de référence de la formation d'expertise-comptable. Son positionnement doit concourir à renforcer l'attractivité de la filière au bénéfice de nos cabinets**, de la profession et de l'ensemble des écoles qui sont, aujourd'hui, souvent seules à vendre et promouvoir l'expertise-comptable.

Cet engagement fort dans l'attractivité de notre profession doit nous permettre d'améliorer et de diversifier nos recrutements tout en garantissant l'adéquation des formations avec les besoins de nos cabinets.

### Accompagner l'installation de jeunes confrères

La première nouveauté de cette mandature est la conclusion d'une convention réservant l'exclusivité d'un centre d'affaires aux experts-comptables et commissaires aux comptes. Sa dénomination sera LUCA, le prénom de Luca Pacioli, connu comme étant le père du principe de la comptabilité en partie double. **LUCA, c'est 700 m² de bureaux** (20 bureaux cloisonnés, 3 salles de réunions et 45 bureaux en open-space) **exclusivement dédiés à notre profession**. Synergies, partages, échanges, garantie du secret professionnel, confidentialité, services sur mesure… Les bénéfices d'un tel projet sont multiples et évidents.

La caractéristique principale de cette réalisation, qui en est également l'une des conditions préalables, est qu'aucune ressource financière de l'institution n'a été et ne sera mobilisée pour la création de LUCA.

### Poursuivre la numérisation des services de l'Ordre et de l'Asforef

Un nouvel outil de gestion des formations dispensées par l'Asforef devrait également voir le jour. Il vous permettra de mieux suivre la formation de vos collaborateurs mais également de les inscrire aux modules souhaités.

L'Espace pro de l'Ordre, quant à lui, vous permet déjà de mettre à jour vos informations du Tableau et de retrouver vos attestations. Il sera également complété par le suivi des stagiaires : tous les échanges entre l'Ordre, le stagiaire, le maître de stage et le contrôleur de stage seront prochainement gérés par un work-flow dédié.

Enfin, autre projet et non des moindres : la refonte du site web de l'Ordre, véritable vitrine de la profession francilienne. Cette boîte à outils des confrères a besoin de faire peau neuve afin d'en faciliter son utilisation, son ergonomie et permettre un accès plus intuitif aux informations destinées à la profession, mais également à nos partenaires et aux donneurs d'ordre.

Nous ne manquerons pas de mettre tout en œuvre afin de développer et de répondre à tout besoin utile à la profession, en fonction du contexte sanitaire et économique.

# LES ÉLUS ET L'ORGANISATION
## DE VOTRE ORDRE RÉGIONAL

**Afin de répondre à ses devoirs d'encadrement et d'accompagnement, l'Ordre francilien est structuré autour de commissions et comités, présidés par des élus du conseil régional, appuyés de collaborateurs permanents, et d'experts-comptables bénévoles. Tour d'horizon de ces groupes de travail qui participeront pour cette nouvelle mandature au rayonnement des métiers du chiffre, au développement des cabinets et à la confraternité entre professionnels.**

## Confraternité et relations confrères

### COMITÉ SOLIDAIRE

Apporte son aide aux experts-comptables en difficulté. Composé de consœurs et confrères expérimentés, véritable cellule d'accompagnement des professionnels confrontés à des problèmes de santé, à des situations de stress intense ou d'épuisement professionnel.

– Présidé par ***Patrick Soussana***

### COMMISSION RÉSOLUTION DES LITIGES

Intervient pour régler les litiges entre clients et experts-comptables ou entre experts-comptables par la voie de la conciliation ou de l'arbitrage. La commission intervient également en cas de manquement aux devoirs professionnels.

– Présidée par ***Michel Bohdanowicz***

NEW

### COMMISSION JEUNES EXPERTS-COMPTABLES

En coordination avec le club des jeunes experts-comptables, veille à la bonne intégration des jeunes experts-comptables dans la profession, en proposant des conférences et un accompagnement spécifique pour faciliter le démarrage de leur activité, les aider à étoffer leur réseau, leur faire découvrir tous les outils mis à leur disposition par les instances…

– Présidée par ***Émilie Morio***

### COMMISSION ASSISTANCE CONFRÈRES

A pour mission de venir en aide aux consœurs et confrères dans une situation délicate.

Elle intervient dans les cas suivants :
- administration provisoire des cabinets d'expertise-comptable suite à un décès ou à un empêchement d'exercer,
- problèmes de règlement des cotisations CAVEC,
- étude des demandes d'exonération des cotisations ordinales,et des cas de consoeurs/confrères en difficulté,
- mise en cause ou risque de mise en cause pénale.

– Présidée par ***Virginie Roitman***

## Administration et finances

### COMMISSION ADMINISTRATION ET FINANCES

Établit les comptes annuels. Collecte les cotisations. Veille au contrôle budgétaire,
au suivi de la trésorerie et au règlement des dépenses, par un trésorier élu, distinct des membres de la commission.

– Présidée par ***Max Vermorel***





## Les commissions régaliennes

### COMMISSION DU TABLEAU

Veille au respect de la réglementation, notamment lors des grandes étapes de la vie professionnelle des experts-comptables : inscription, association, modification, radiation… Au-delà de ce rôle de contrôle, la commission s'efforce d'engager le dialogue avec les confrères en difficulté et de les aider à trouver les solutions les plus adaptées.

– Présidée par ***Jean-Marie Thumerelle***

### COMMISSION QUALITÉ

Organise les contrôles qualité des cabinets en conformité avec les textes régissant ce dispositif et propose des actions destinées à diffuser les normes professionnelles et à améliorer la qualité des travaux des experts-comptables.

– Présidée par ***Virginie Roitman***

### COMITÉ NORMES

À pour vocation d'aider les confrères franciliens dans leur exercice professionnel et de les sécuriser dans la mise en œuvre de nouvelles missions. Il répond principalement aux questions relatives à l'application des normes professionnelles.

– Présidé par ***René Keravel***

### COMMISSION DÉONTOLOGIE

Veille au respect des règles et répond aux questions qui lui sont soumises, aussi bien par les membres de l'Ordre que par des tiers. Elle est appelée à se prononcer sur de nombreux sujets, parmi lesquels les incompatibilités, le secret professionnel, la rémunération de l'expert-comptable, le droit de rétention… Tous les après-midis, une équipe de juristes répond aux questions de déontologie des confrères et alimente une foire aux questions en ligne.

– Présidée par ***Vital Saint-Marc***

### COMMISSION RÉPRESSION DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Lutte contre l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable et participe à la prévention de ce délit. Son rôle essentiel est de statuer sur l'ensemble des cas significatifs d'exercice illégal ayant préalablement fait l'objet d'une instruction complète. Pour suivre son actualité : compta-illegal.fr

– Présidée par ***Michel Bohdanowicz***

### COMMISSION ARTICLE 7BIS

Participe aux jurys de la DGFiP pour examiner les dossiers des candidats à la passerelle Article 7bis, qui permet aux non-titulaires du diplôme d'expertise comptable de demander leur inscription au Tableau. Accompagne les candidats dans la préparation de leur dossier (cellule coaching).

– Présidée par ***Nicolas Yakoubowitch***

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS

Intervient sur demande de la direction générale des impôts et des finances publiques pour assister les contribuables dans le cadre de litiges avec l'administration, suite à un redressement notifié.

– Présidée par ***Delphine Cabon***

### COMMISSION ARTICLE 31

Examine le comportement professionnel des experts-comptables inscrits, de manière à s'assurer de leur conformité avec les textes régissant la profession et avec le code de déontologie.

– Présidée par ***Jean-Marie Thumerelle***

### COMMISSION STAGE ET PRESTATION DE SERMENT

Accompagne les stagiaires au quotidien et leur propose des services sur-mesure, pour les conduire vers la réussite et l'accès à l'exercice libéral. Elle propose des formations dans tous les secteurs pouvant intéresser les cabinets d'expertise comptable. La commission accompagne les stagiaires jusqu'à leur prestation de serment et dans les étapes les menant à leur prise de fonction dans la profession.

– Présidée par ***Élodie Cassart***

### COMITÉ RÉGIONAL DU STAGE

Etudie les demandes d'inscriptions, de validations de fin de stage, de transferts, de changements de maître de stage, de suspensions, de prolongations et de radiations. Il peut être amené à recevoir des experts-comptables stagiaires qui ne respectent pas les obligations du stage et à prendre des sanctions disciplinaires.

– Présidé par ***Pierre Faucon***

### COMMISSION COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES

À pour rôle d'examiner et de valider ou non les demandes de compétences spécialisées formulées par les experts-comptables inscrits à titre principal à l'Ordre Paris Île-de-France (limitées à 3 par expert-comptable). La commission peut être amenée à se prononcer sur toute nouvelle dénomination de compétence spécialisée.

– Présidée par ***Laurent Benoudiz***

### CHAMBRE RÉGIONALE DE DISCIPLINE

A pour mission de sanctionner les manquements aux devoirs de la profession, que ces manquements donnent lieu ou non à des sanctions devant les juridictions de droit commun. Elle est composée d'un président désigné par le premier président de la cour d'appel et de deux membres élus du conseil régional de l'Ordre.

– Assesseurs : ***Vital Saint-Marc et Delphine Cabon***

# Performance et évolution de la profession

### COMMISSION INNOVATION

À pour vocation de développer des outils destinés à dynamiser la performance des cabinets. La commission apporte également un accompagnement pédagogique sur les nouvelles pratiques et opportunités liées à la transformation digitale notamment.

– Présidée par ***Guillaume Proust***

### COMITÉ CSE

Sensibilise les élus et les représentants de comités d'entreprises au rôle et à l'importance de l'expert-comptable. Il propose également aux confrères des outils pour les accompagner dans leurs missions auprès des CSE.

– Présidé par ***Jean-Luc Scemama***

NEW

### COMMISSION PARITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Propose et met en œuvre des actions concrètes pour assurer une plus grande parité et diversité dans la profession comptable, veiller à une grande visibilité des minorités et sensibiliser les experts-comptables aux atouts de cabinets plus inclusifs.

– Présidée par ***Aïcha Amejjoud***

### COMITÉ TRANSMISSION

Élabore des outils pour promouvoir et faciliter les missions de transmission d'entreprise, mais aussi pour contribuer à faire prendre conscience du rôle crucial que les experts-comptables peuvent apporter dans ce type d'opération.

– Présidé par ***Jean-Luc Scemama***

### COMITÉ RSE

Aide les experts-comptables à anticiper les tendances en matière de responsabilité sociale et de développement durable. Son rôle est notamment de sensibiliser les experts-comptables et les entreprises aux atouts de la comptabilité extra-financière et de proposer des outils concrets pour développer ce type de missions. .

– Présidé par ***Jean-François Cottin***

NEW

### COMITÉ PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DES CLIENTS

Par la mise en place de la cellule "Soutenir vos clients en difficulté" et en partenariat avec les tribunaux de commerce d'Île-de-France, le comité aide les experts-comptables à mieux accompagner leurs clients fortement touchés par la crise, à anticiper les risques et à mettre en place des solutions avant qu'il ne soit trop tard.

– Présidé par ***Nicolas Yakoubowitch***

NEW

### COMMISSION MÉCÉNAT

A pour vocation de promouvoir cette mission d'accompagnement et de proposer conférences et outils pratiques pour sensibiliser les entreprises aux nombreux atouts du mécénat.

– Présidée par ***Laurent Arrouasse***

### CENTRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (CIP 75)

Promeut, organise et rend accessible l'information sur la prévention des difficultés des entreprises. Chaque 3e jeudi du mois, le CIP 75 propose des entretiens confidentiels et gratuits, assurés par un expert-comptable, un avocat et un juge consulaire, pour informer les chefs d'entreprise sur les dispositifs existants susceptibles de les aider à résoudre leurs difficultés. Pour en savoir plus, www.cip75.fr.

– Présidé par ***Thierry Bacquet***

### COMITÉ ASSOCIATIONS

Lieu de réflexion, d'échanges et de prospective pour aider les confrères à développer des missions auprès des responsables d'associations et de fondations, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des organisations syndicales dans des secteurs variés.

– Présidé par ***Jean-François Cottin***





# Formation et clubs

### COMMISSION FORMATION / ASFOREF

L'Asforef, institut de formation des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes franciliens, propose une offre de formation riche et variée, dans tous les secteurs d'activité. Avec plus de 17 000 participants et 32 000 jours auditeurs, l'Asforef s'adresse à tous les membres du cabinet : du jeune collaborateur à l'expert-comptable et/ou commissaire aux comptes, à l'expert-comptable stagiaire, à l'étudiant mais également au manager, au juriste, au gestionnaire paie, au personnel administratif...

– Présidée par ***Laurent Benoudiz***

## LES CLUBS

### CLUB FISCAL

Le club Fiscal est un lieu d'échanges entre consœurs et confrères qui souhaitent développer et perfectionner une véritable activité de conseil fiscal. Il organise des conférences publiques sur des sujets d'actualité destinées à promouvoir le rôle de l'expert-comptable dans cette discipline pointue.

– Présidé par ***Mehdi Hasnaoui***

### CLUB SOCIAL

Le club Social est un lieu d'échanges qui permet aux experts-comptables, aux responsables du « pôle social » et aux collaborateurs de cabinet d'actualiser régulièrement leurs connaissances en matière législative et réglementaire, par le biais d'ateliers, de conférences et d'outils méthodologiques.

– Présidé par ***Patrick Benfredj***

### CLUB PATRIMOINE

Créé en janvier 2017, le club Patrimoine fédère les professionnels du conseil, de l'expertise comptable et de l'audit, qui veulent assister leurs clients dans la gestion de leur patrimoine. Il favorise les échanges entre professionnels, organise des conférences pédagogiques animées par les plus grands spécialistes en la matière, contribue à perfectionner les compétences des membres de l'Ordre sur les missions de conseil patrimonial.

– Présidé par ***Serge Anouchian***

### CLUB MISSION DAF EXTERNALISÉE

Créé en 2019, le club Mission DAF externalisée accompagne les experts-comptables qui souhaitent développer des missions de direction financière. Il propose à ses adhérents des conférences, des outils pratiques, mais aussi l'accès à un réseau social collaboratif pour échanger ses bonnes pratiques et étoffer son réseau.

– Présidé par ***Hervé Gbego***

# Communication et attractivité

### COMMISSION ATTRACTIVITÉ

Contribue au rayonnement de la profession et promeut son image auprès des jeunes. Les événements et publications de cette commission portent l'ambition de séduire de nouveaux talents, mais aussi de les fidéliser en leur proposant des perspectives d'avenir.

– Présidée par ***Caroline Helin***

### COMMISSION COMMUNICATION

Informe et anime la communauté des experts-comptables franciliens par l'organisation de manifestations et la diffusion de publications. Elle assure également la promotion de la profession auprès de chefs d'entreprise, des jeunes et du grand public.

– Présidée par ***Laurent Benoudiz***

## L'ORDRE A BESOIN DE VOUS

Les commissions fonctionnent grâce aux idées, à l'énergie et au talent des consœurs et confrères qui s'engagent aux côtés des élus et des collaborateurs permanents. Participer aux rencontres trimestrielles de chaque commission ou un groupe de travail sur un projet ponctuel, animer des matinales, proposer des idées... : selon le temps dont vous disposez et vos envies, il y a mille façons de vous engager au service de la profession.

***Pour en savoir plus sur les besoins de chaque commission, envoyez un mail à jeveuxparticiper@oec-paris.fr, en précisant les sujets qui vous intéressent.***

# SOUTENIR VOS CLIENTS EN DIFFICULTÉ

## Tous les outils pour vous accompagner

**2020 aura été une année difficile sur bien des plans, sanitaires, psychologiques, économiques… Même si nous attendions tous le 1er janvier 2021 pour avoir le sentiment de repartir d'une page blanche, il faudra certainement encore être patients avant un véritable retour à la normale. Dans ce contexte, le rôle des professionnels du chiffre est plus précieux que jamais pour accompagner les dirigeants, les aider à mettre en place les meilleures stratégies, à anticiper les difficultés, à prendre les mesures qui s'imposent avant qu'il ne soit trop tard. L'Ordre francilien est à vos côtés pour vous aider à mener à bien cette mission. Rappel des outils et solutions à votre disposition pour accompagner vos clients.**

# « L'expert-comptable est l'incontournable allié des entreprises en difficultés »

## *Thierry bacquet, président du CIP 75 et expert-comptable*

Après avoir fait face à un second confinement, plus que jamais les événements montrent à quel point, une crise est soudaine, surprend par son ampleur et son immédiateté, et peut rapidement mettre en péril l'existence même d'une entreprise.

Il faut être conscient qu'il n'existe pas de remède unique ou de recette magique pour la surmonter. Mais assurément, l'expert-comptable a un rôle essentiel à jouer pour aider ses clients à se servir de ce que l'on appelle couramment la « boîte à outils juridique ».

Les nombreuses ordonnances rendues au cours de la crise sanitaire fixant de nouvelles règles et délais nous permettent désormais de disposer d'un arsenal juridique extrêmement complet pour peu qu'il soit connu et parfaitement maîtrisé.

L'ensemble de ces dispositifs peut se présenter en deux familles bien distinctes : les procédures amiables et les procédures collectives.

L'orientation vers l'une ou l'autre dépend de la situation de l'entreprise : est-elle ou non en état de cessation des paiements ? Autrement dit, est-ce que "son actif disponible est supérieur à son passif exigible" (article 631-1 du code de commerce) ? Quelles sont les dettes qui constituent son passif ?

Si l'entreprise n'est pas en état de cessation des paiements, il conviendra d'utiliser les procédures amiables, qui présentent de nombreux atouts : taux de réussite élevé, confidentialité, grande simplicité de mise en œuvre, ou encore la procédure de sauvegarde.

Si l'entreprise est en état de cessation de paiements, seule la conciliation et les procédures de redressement ou de liquidation judiciaire pourront être utilisées. L'expert-comptable doit préparer une déclaration de cessation des paiements à déposer au greffe du tribunal de commerce.

Dans tous les cas, le rôle de l'expert-comptable est fondamental pour détecter les risques, accompagner les dirigeants et les orienter vers la procédure la plus adaptée.

C'est une mission délicate, qui suscite de nombreuses interrogations (quelle est la procédure la plus adaptée ? puis-je vraiment facturer mon client déjà en difficulté ? Est-ce que je ne risque pas d'être évincé par un administrateur judiciaire ?...) et on peut être tenté de faire le dos rond "en attendant que ça passe".

L'Ordre de Paris Île-de-France est à vos côtés pour vous épauler et vous aider à soutenir vos clients en difficulté. Régulièrement, conférence, formations et publications vous permettent d'actualiser vos connaissances sur les différents dispositifs juridiques ; ce présent Francilien en est un exemple. Le 3e jeudi du mois, la permanence du CIP 75, assurée par des experts-comptables, avocats et administrateurs judiciaires bénévoles, est également une solution offerte aux entreprises fragilisées.

Pour aller plus loin et répondre plus spécifiquement aux questions que vous vous posez, l'Ordre de Paris Île-de-France et la CRCC de Paris, en partenariat avec les tribunaux de commerce d'Île-de-France, viennent de lancer une cellule d'information et d'orientation, dont le fonctionnement vous est présenté en page suivante.

Il est temps de dédramatiser la démarche d'envoyer vos clients vers les tribunaux de commerce.

L'année 2021 s'annonce difficile pour toutes les entreprises fortement impactées par la crise, qui ont pour l'instant tenu le coup grâce aux mesures spéciales du gouvernement. C'est en anticipant, en orientant le plus tôt possible nos clients vers les bonnes procédures que nous pourrons les sauver et préserver un maximum d'emplois.





# Soutenir vos clients en difficulté

## *La nouvelle cellule d'accompagnement de l'Ordre francilien*

**L'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France et la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, en collaboration avec les tribunaux de commerce d'Île-de-France, ont décidé de mettre en place une nouvelle cellule d'accompagnement dédiée aux professionnels du chiffre : "soutenir vos clients en difficulté". Objectif : vous aider à mieux conseiller vos clients touchés par la crise.**

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le rôle des experts-comptables et des commissaires aux comptes est encore plus précieux que d'habitude pour conseiller les dirigeants d'entreprise, les sensibiliser aux risques et les aider à faire les bons choix. Mais même pour un professionnel du chiffre, il n'est pas toujours simple de se repérer dans les différentes procédures possibles, de comprendre les nuances entre conciliation et mandat ad hoc, plan de sauvegarde et redressement judiciaire, de retenir tous les délais et tous les seuils, et de savoir quelle est finalement la solution la plus adaptée à chaque cas.

Nous avons donc décidé de mettre en place une cellule d'accompagnement, assurée par les meilleurs experts en la matière : les juges des tribunaux de commerce. Une boîte mail dédiée vous permet désormais de leur adresser toutes les questions que vous vous posez quand vous êtes confrontés à un client en difficulté. En complément, grâce à la contribution d'avocats spécialisés dans l'accompagnement des entreprises en difficulté, vous aurez également accès à une liste d'avocats pour vous permettre de constituer un réseau de spécialiste.

L'objectif principal de cette collaboration est de sensibiliser les professionnels du chiffre à la diversité des outils permettant de redresser la situation d'une entreprise qui rencontre des difficultés. À terme, la profession sera ainsi plus présente sur ces missions de prévention et de traitement des risques auprès des entreprises, un enjeu essentiel pour la préservation du tissu économique français.

### VOUS ÊTES CONFRONTÉ(E) À UN CLIENT EN DIFFICULTÉ. COMMENT LA CELLULE PEUT-ELLE VOUS AIDER ?

Envoyez votre requête à soutenirvosclients@oec-paris.fr, ou contactez le 01 55 04 31 78.

Après réception de la demande, l'équipe juridique de l'Ordre vous recontactera, afin de préciser certaines questions (et notamment le contexte exact de votre client, taille de l'entreprise, secteur, chiffre d'affaires...), puis de programmer un rendez-vous téléphonique avec un juge consulaire.

Sur la base des informations que vous lui fournirez, le juge consulaire vous aidera à établir le bon diagnostic sur la situation de votre client et vous orientera vers la solution la plus adaptée.

La cellule vous fournira également la liste des avocats spécialisés et vous conseillera les professionnels (avocats, administrateurs judiciaires...) les plus pertinents selon la structure juridique de votre client.

L'entretien avec le juge consulaire ainsi que le premier entretien avec un avocat sont gratuits et confidentiels (vous n'aurez pas à divulguer le nom de votre client).

SOUTENIR VOS CLIENTS EN DIFFICULTÉ

# Prévenir les difficultés de vos clients

## *Rappel des principales procédures à connaître*

Si en octobre 2020, le nombre d'ouverture de procédures collectives a sensiblement réduit (- 25%, aussi bien sur le plan national qu'en Île-de-France), il est fort probable que ce chiffre reparte à la hausse dès l'arrêt des mesures gouvernementales en vigueur depuis le début de la crise du coronavirus.

Pour limiter la casse et sauver un maximum d'entreprises et d'emplois, il est essentiel de connaître le panel des outils juridiques et de sensibiliser vos clients à l'importance d'anticiper. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans le cas d'une procédure préventive, 75 % des entreprises sont sauvées, alors que dans les cas des procédures collectives, ⅔ se terminent par une liquidation.

Procédure amiable, procédure collective… : vous êtes perdus ? Rapide récapitulatif des différentes options possibles pour redresser la situation d'une entreprise en difficulté, avant qu'il ne soit trop tard.

### LES DEUX GRANDS TYPES DE PROCÉDURES DEVANT LES TRIBUNAUX DE COMMERCE

**Il existe deux types de procédures à différencier : les procédures amiables et les procédures collectives.**

**La procédure amiable** peut être soit une conciliation, soit un mandat ad hoc. Dans les deux cas, ce sont des procédures dites "de prévention" : on est dans une logique de négociation avec les créanciers.

**Les procédures collectives** placent sous contrôle judiciaire le fonctionnement d'une entreprise en difficulté. Elles rassemblent tous les créanciers et les privent du droit d'agir individuellement. Il s'agit, selon l'état de santé de l'entreprise et la gravité de sa situation, de déterminer quelle est la procédure collective la plus appropriée : la procédure de sauvegarde, le redressement judiciaire ou la liquidation judiciaire.

**SCHÉMA GÉNÉRAL**

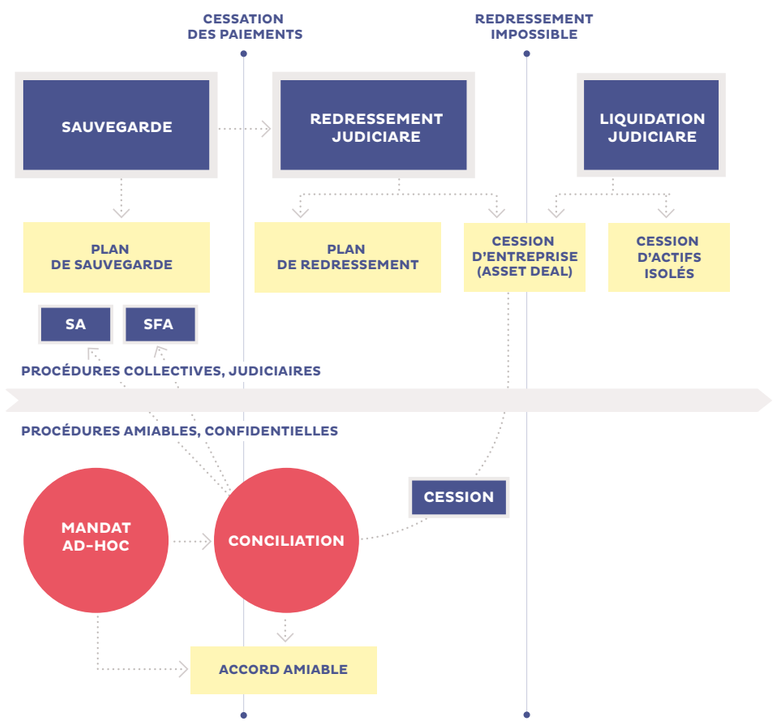


### COMPRENDRE RAPIDEMENT LE MANDAT AD HOC

Le mandat ad hoc est une procédure préventive et confidentielle de règlement amiable des difficultés de l'entreprise. Son objectif : rétablir la situation de l'entreprise avant qu'elle ne soit en état de cessation des paiements.

Elle peut être demandée par une entreprise commerciale, artisanale, agricole ou libérale, les associations, les autoentrepreneurs et les entrepreneurs individuels.

Aucune limitation de durée n'est fixée pour la procédure de mandat ad hoc. Le président du tribunal de commerce fixe une durée qui limite la mission du mandataire. Le mandataire ad hoc ne peut rien imposer aux créanciers, partenaires de l'entreprise et aux actionnaires.

### COMPRENDRE RAPIDEMENT LA CONCILIATION

La conciliation est une procédure confidentielle, qui a pour objet de rechercher un accord amiable entre l'entreprise et ses principaux créanciers, partenaires et actionnaires, afin de résoudre les difficultés qu'elle peut rencontrer.

Elle peut être demandée par tout débiteur exerçant une activité commerciale ou artisanale, une personne morale de droit privé, une personne physique exerçant une activité professionnelle indépendante ainsi que les professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire.

Toutefois, sont exclus les agriculteurs (règlement amiable particulier) et les groupements qui n'ont pas la personnalité morale.

Le débiteur peut bénéficier d'une procédure de conciliation lorsqu'il rencontre des difficultés juridiques, économiques ou financières, avérées ou prévisibles. Il ne doit toutefois pas être en état de cessation des paiements depuis plus de 45 jours. La procédure de conciliation est limitée à 5 mois maximum et il n'est pas possible d'ouvrir une autre conciliation avant 3 mois.

Dans le cadre de l'état d'urgence, le gouvernement a pris une ordonnance le 27 mars 2020 qui adapte les règles relatives aux difficultés des entreprises à l'urgence sanitaire. L'ordonnance prolonge de plein droit la procédure de conciliation pour une durée de 5 mois. En cas d'échec de la procédure de conciliation, les dispositions imposant une période de 3 mois pour ouvrir une nouvelle procédure de conciliation ne s'appliquent pas.

L'accord obtenu lors d'une conciliation peut avoir force de loi entre les parties, être constaté par le président du tribunal de commerce, qui permettra d'avoir un titre exécutoire ou encore être homologué par le tribunal de commerce. Dans le cas d'une homologation, le créancier dispose d'un privilège au titre de la « *new money* » qui ne permet pas de remettre en cause la date de la cessation des paiements, qui est figée à la date de l'homologation.

# Foire aux questions

Trésorerie, prévisionnel du chiffre d'affaires pour les mois à venir, montant des dettes et nombre de créanciers… : les paramètres à prendre en compte sont nombreux pour déterminer la procédure la plus adaptée à la situation de votre client, et chaque cas est particulier. D'où l'importance de la nouvelle cellule "Soutenir vos clients en difficulté", pour vous aiguiller, au cas par cas. Voici quelques exemples de réponses de l'Ordre à vos questions les plus fréquentes sur cette mission d'accompagnement de vos clients en difficulté.

## LES PROCÉDURES SONT-ELLES TOUTES PUBLIQUES ?

Les procédures collectives sont des procédures publiques inscrites au Kbis et affectant l'intégralité des créanciers. Les procédures amiables sont protégées par la confidentialité et sont consensuelles. Il s'agit de trouver un accord entre l'entreprise et les créanciers.

## QU'EST-CE QUE L'ÉTAT DE CESSATION DES PAIEMENTS ?

L'état de cessation des paiements est un élément déclencheur d'obligation.

Le dirigeant doit pouvoir établir s'il est en cessation des paiements afin de déterminer l'outil qui lui permettra de redresser sa situation. L'état de cessation de paiement défini à l'article L 631-1 du code de Commerce correspond au moment où le débiteur est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

## QU'EST-CE QU'UN ACTIF DISPONIBLE ?

L'actif disponible correspond à ce que l'entreprise a sur son compte bancaire et ce qu'il y a en caisse. Les réserves en trésorerie notamment tel que les découverts en banque, les lignes d'escomptes ou de Dailly deviennent de l'actif disponible.

## QU'EST-CE QU'UN PASSIF EXIGIBLE ?

Le passif exigible est celui qui n'est pas contesté, exigible et dont la dette est certaine (l'existence actuelle est incontestable), liquide (dont la valeur est déterminée ou déterminable) et exigible (le terme est échu).

## QUELLE PROCÉDURE CHOISIR EN L'ABSENCE DE CESSATION DES PAIEMENTS ?

L'état de cessation des paiements permet de déterminer les procédures possibles pour le dirigeant.

En l'absence de cessation des paiements, le dirigeant pourra solliciter l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, mandat ad hoc ou conciliation.

Si l'entreprise est en cessation des paiements, le dirigeant est dans l'obligation de déposer la déclaration de cessation des paiements dans un délai de 45 jours. Cette déclaration permettra de solliciter l'ouverture d'une conciliation ou d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Le non-respect de cette obligation de déclaration de cessation de paiement (CDP) dans le délai de 45 jours constitue une faute de gestion pouvant engager la responsabilité du dirigeant de l'entreprise.

## QU'EST-CE QUE LA "PÉRIODE SUSPECTE" ?

La date de cessation des paiements détermine la "période suspecte", durée pendant laquelle certains actes sont de nullité de plein droit (article L 632-1 du code de Commerce) ou susceptibles de nullité (article L 632-2 du code de Commerce). La période suspecte court de la date de cessation des paiements à la date d'ouverture de la procédure. La nullité de plein droit interviendra pour les transmissions sans contrepartie, hypothèque, prise de garantie etc. Il est possible de remonter sur plus de 18 mois ces actes, l'idée est de reconstituer l'actif de l'entreprise. La nullité relative est laissée à l'appréciation de la juridiction pour certains actes passés jusqu'à 6 mois avant la cessation des paiements ou bien des actes passés en période suspecte en connaissance de la cessation des paiements du débiteur.





## QUELS SONT LES EFFETS D'UNE PROCÉDURE COLLECTIVE ?

L'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) entraîne automatiquement deux mesures importantes :

- **le gel des poursuites individuelles des créanciers** qui seront gérées de manière collective,
- **le gel du paiement des dettes** qui va permettre à l'entreprise de reconstituer sa trésorerie.

## QUAND INTERVIENT L'EXPERT-COMPTABLE ?

L'expert-comptable a tout d'abord un rôle précieux en amont de l'ouverture d'une procédure. En faisant les prévisionnels, c'est lui qui peut le mieux détecter les risques et orienter son client vers une procédure amiable, avant que l'entreprise ne se retrouve en état de cessation des paiements.

Il accompagne ensuite son client à chaque étape de la procédure.

Lors de l'ouverture de la procédure de mandat ad hoc ou de conciliation, le dirigeant doit produire une attestation d'absence de cessation des paiements. Celle-ci peut être produite par l'expert-comptable.

L'expert-comptable peut également intervenir lors d'une requête d'ouverture de mandat ad hoc ou de conciliation sur la production d'une prévision d'exploitation et de trésorerie. Dans ce cas, le président du tribunal va être attentif à ce que l'entreprise ne génère pas de nouveaux passifs. S'il s'agit de passifs sociaux ou fiscaux, les nouveaux passifs qui y seront intégrés seront négociés.

Le rôle de l'expert-comptable continue au cours de la procédure collective. Il est amené à arrêter les bulletins de paie, les déclarations fiscales et sociales à la veille du jugement d'ouverture. En cas de plan de redressement judiciaire, l'expert-comptable pourra accompagner le dirigeant sur les prévisions.

En conclusion, l'expert-comptable est un précieux conseiller pour le dirigeant tout au long de la procédure amiable ou collective. Il joue un rôle central dans le travail d'équipe entre l'avocat, l'administrateur judiciaire et le tribunal.

## QUEL EST LE COÛT D'UNE PROCÉDURE AMIABLE (MANDAT AD HOC OU CONCILIATION) ?

Le coût varie bien sûr énormément selon la taille de l'entreprise, son chiffre d'affaires, etc. On peut toutefois se référer au taux horaire des administrateurs, en général 450 € (et 280-300 € pour un collaborateur).

À l'ouverture de la procédure, le montant des honoraires est discuté entre le dirigeant et la mandataire ad hoc ou le conciliateur. L'ordonnance rédigée par le juge consulaire permet ensuite de fixer le taux horaire et un montant maximum à ne pas dépasser pour l'ensemble des actions de prévention.

Quoi qu'il arrive, comme le rappelait Maître Nassim Ghalimi, avocat spécialisé en prévention des difficultés des entreprises et procédures collectives, lors d'un récent RDV au 50, "il n'arrive jamais qu'un dirigeant d'entreprise refuse d'entrer en procédure de sauvegarde, au prétexte que les honoraires du mandataire ad hoc/conciliateur, ainsi que de l'avocat et de l'expert-comptable, soient trop élevés". Quand il s'agit de mettre en place des actions pour assurer la pérennité de l'entreprise, cela reste toujours un investissement rentable pour le dirigeant. "Le cas échéant, si votre client a déjà des difficultés à payer les quelques 1 500 euros d'honoraires du conciliateur et de l'avocat, il est probable que son entreprise soit déjà trop affaiblie pour survivre, quelle que soit la procédure."

## COMMENT ÊTRE SÛR(E) QUE MES HONORAIRES SERONT PAYÉS ALORS QUE MON CLIENT EST EN DIFFICULTÉ ?

Bien souvent, la crainte de ne pas être payé pour ses honoraires d'accompagnement d'un client en difficulté incite à repousser le moment de l'orienter vers les tribunaux de commerce. Pourtant, comme le rappelle Maître Ghalimi, il existe des moyens simples d'assurer le règlement de ce temps passé.

Dans le cas d'une procédure préventive, les difficultés de l'entreprise cliente ne sont pas encore trop graves : soit elle n'est pas encore en état de cessation de paiement, soit elle l'est depuis moins de 45 jours. S'il y a toutefois un petit doute sur la solvabilité du client à court terme, il est tout à fait possible, voire souhaitable, de faire une demande de provision. C'est d'ailleurs ce que font souvent le mandataire ad hoc ou le conciliateur dans la convention initiale qui est soumise au président du tribunal.

En procédure collective, l'expert-comptable bénéficie du "privilège des créances postérieures" (article L 622-17 du code de commerce) : toutes les dettes nées après l'ouverture de la procédure seront payées à échéance sous le contrôle de l'administrateur judiciaire (qui doit veiller à ce que les provisions soient suffisantes pour régler ses nouvelles dettes). L'expert-comptable doit toutefois veiller à ne pas se retrouver au passif des créances gelées au moment de l'ouverture de la procédure : pour cela, il est recommandé de se faire payer par provision pour toutes les diligences réalisées en amont, pour accompagner le dirigeant vers l'ouverture de la procédure.

### COMMENT FAIRE POUR MIEUX MAÎTRISER CES DIFFÉRENTES DÉFINITIONS ?

**Soucieux de vous permettre de mieux appréhender toutes ces définitions, l'Ordre francilien organise régulièrement des conférences. Retrouvez-les en replay sur notre chaîne YouTube @CROECParis :**

**Webconférence « RDV au 50 : une cellule d'accompagnement pour soutenir vos clients en difficulté »** (1ER DÉCEMBRE 2020)

***https://bit.ly/39b1dhw***

Avec **Thierry Bacquet**, président du CIP Paris, **Laurent Benoudiz**, président de l'OEC Paris Île-de-France, **Francis Griveau**, président du tribunal de commerce de Bobigny et **Nassim Ghalimi**, avocat associé du cabinet Veil Jourde.

**Webconférence « Difficultés des entreprises, sauvegarde, redressement judiciaire »** (15 AVRIL 2020)

***https://bit.ly/3ni2xEh***

Avec **Thierry Bacquet**, président du CIP 75, **Laurent Benoudiz**, président de l'OEC Paris Île-de-France, **Christophe Thevenot**, administrateur judiciaire à Paris et **Virginie Verfaillie**, avocate spécialisée en restructuring, présidente de l'Association pour le Retournement des Entreprises.

**Temps forts des Universités d'été 2020 : Restructuration et redressement judiciaire après la Covid-19** (6 SEPTEMBRE 2020)

***https://bit.ly/3pXAQCq***

Avec **Thierry Bacquet**, président du CIP 75, **Christophe Thevenot**, administrateur judiciaire à Paris et **Virginie Verfaillie**, avocate spécialisée en restructuring, présidente de l'Association pour le Retournement des Entreprises.

**Pour vous permettre d'approfondir ces notions, l'Asforef propose deux formations spécifiques :**

**Entreprise en difficulté, de la détection aux procédures préventives : mandat ad hoc, conciliation et sauvegarde**

RÉFÉRENCE : 20JUR148

Ce séminaire d'une journée (7h) est destiné aux experts-comptables, commissaires aux comptes et collaborateurs de haut niveau qui souhaitent se perfectionner dans la maîtrise des procédures de prévention en matière de traitement des difficultés des entreprises et mieux appréhender les procédures antérieures au dépôt de bilan.

**Continuité d'exploitation – Prévention et traitement des difficultés – Alerte : les bons réflexes**

RÉFÉRENCE 20CJUR0001

Destiné plus spécifiquement aux commissaires aux comptes, ce séminaire d'une journée (7h30) vous permettra de bien cerner votre rôle et vos limites, de maîtriser les différentes procédures de prévention et de traitement des difficultés créées par le législateur, et d'avoir les réflexes indispensables en matière de prévention et traitement des difficultés et d'alerte.

***Pour en savoir plus : asforef.com***
***01 56 77 16 00 - contact@asforef.com***



# « Grâce au soutien de l'État, les entreprises peuvent aller de l'avant »

## *Rencontre avec Pierre-Louis Mariel, directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris*

**Pour renforcer les dispositifs habituels proposés par les tribunaux de commerce et aider les entreprises à faire face à la baisse immédiate de leur chiffre d'affaires, le gouvernement a pris, depuis le début de la crise sanitaire, un ensemble de mesures inédites. Neuf mois après le début du premier confinement, Pierre-Louis Mariel fait pour nous un premier bilan des actions entreprises et des effets attendus.**

PIERRE-LOUIS MARIEL
DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

### COMMENT LES FINANCES PUBLIQUES PEUVENT-ELLES AGIR ?

La volonté politique, forte, d'accompagner l'économie en cette période de crise permet aux Directions des Finances publiques de mettre en œuvre des aides et des mesures ciblées vers les secteurs les plus impactés au regard des restrictions imposées.
Des mesures relatives à la trésorerie des acteurs économiques comme des reports ou étalements de charges sont possibles, ainsi qu'une accélération du versement des sommes qui leur sont dues. Des garanties publiques sont aussi accordées à travers des prêts bonifiés. Mais c'est le fonds de solidarité, géré par la DGFiP, qui concerne le plus grand nombre d'entreprises.

### POUVEZ-VOUS NOUS PRÉCISER LE VOLUME DE CES AIDES POUR LES ENTREPRISES FRANCILIENNES ?

Les sommes sont loin d'être négligeables pour les finances publiques, c'est indéniable, mais c'est à la hauteur du dispositif. Et soyons francs, cela représente une mobilisation extrêmement importante de nos services. Le travail réalisé par les agents des Finances est à saluer, ils ont été totalement mobilisés lors des premières mesures de soutien et ils le sont plus que jamais encore aujourd'hui. N'oublions pas que les autres missions au profit des entreprises perdurent et ne souffrent aucun retard. Les crédits d'impôt, les remboursements de crédit de TVA, les rescrits… doivent aussi être traités et avec la plus grande diligence !
Les chiffres sont toujours plus parlants ; ainsi depuis la mise en place du dispositif, le fonds de solidarité, c'est plus de 7 milliards d'euros déjà versés par la direction générale des Finances publiques au niveau national et pas moins de 1,7 milliard en Île-de-France à plus de 361 000 bénéficiaires. Comme vous le voyez, le soutien apporté aux entreprises franciliennes par rapport au national est substantiel, tant en nombre (20,7 %) qu'au regard des montants financiers en jeu (25 %).

### EN MOYENNE, COMBIEN PERÇOIT UNE ENTREPRISE EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Les moyennes ne sont pas pertinentes car, comme vous le savez, elles recouvrent des réalités extrêmement diverses. Néanmoins pour répondre à la question, nous avons pu constater que le versement moyen s'établit aujourd'hui à 4 559 €, bien supérieur à celui observé dans les autres territoires où il avoisine les 3 567 €.
À noter aussi que le second volet du fonds de solidarité a donné lieu à des versements bien plus importants que le précédent.

### QUELS SONT LES GRANDS BÉNÉFICIAIRES DE CES AIDES ?

En région Île-de-France, certains secteurs d'activité sur les 21 retenus concentrent plus des deux tiers des aides : les transports, commerces et réparations automobiles, l'hébergement et la restauration, les arts et spectacles, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la santé et action sociale et la construction. Il en est ainsi tant en nombre de demandes qu'en montants versés.
On observe une forte amplitude entre les montants moyens versés selon les secteurs d'activités impactés, de 2 881 € dans le secteur de la santé et de l'action sociale à 7 127 € dans le secteur de la construction. Gardons-nous d'en tirer des conclusions. Pour l'heure, soyons prudents ; l'évaluation de cette politique de soutien sera faite, bien évidemment, car il s'agit d'argent public et nous sommes comptables devant la Nation.
Pour les plus curieux ou pour avoir une vision fine et contemporaine des données, je vous invite à consulter sur le site du ministère la cartographie qui précise de façon très transparente, au niveau départemental et régional, les montants versés aux entreprises, ventilés par secteurs d'activité, et selon les structures juridiques et les effectifs : ***https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-fonds-solidarite#***

## CERTAINS DISENT QUE LE DISPOSITIF DU FONDS DE SOLIDARITÉ EST PEU LISIBLE, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Le fonds de solidarité évolue au gré de la pandémie, et en fonction des périodes afin de répondre au plus près aux restrictions d'ouverture et de couvre-feu.
Comme vous l'avez noté, le 20 novembre[1], un nouveau dispositif a été mis en place et un nouveau formulaire[2] relatif aux pertes de chiffre d'affaires du mois d'octobre 2020 permet à un plus grand nombre d'entreprises de recourir à ces aides :

- **les entreprises visées par une mesure d'interdiction d'accueil du public** (aide jusqu'à 333 € par jour de fermeture) ;
- **les entreprises situées dans les zones de couvre-feu**, quel que soit leur secteur d'activité, et ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires (aide jusqu'à 10 000 €) ;
- **les entreprises qui ne sont pas situées en zone de couvre-feu** et ayant enregistré une perte d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires (aide jusqu'à 10 000 €) ;
- **les discothèques** (aide jusqu'à 1 500 euros, éventuellement complétée, par une aide spécifique au titre du volet 2).

Ainsi, les conditions d'octroi sont élargies et à compter des recettes d'octobre, 3 régimes sont ouverts aux demandeurs. Afin de faciliter la démarche, le formulaire mis en ligne calcule automatiquement l'aide la plus favorable.
Surtout, ce dernier régime d'aide préférentielle allant jusqu'à 10 000 € fait appel aux experts-comptables, partenaires de la DGFiP. L'attestation du « tiers de confiance » délivrée par les professionnels du chiffre pour certains secteurs d'activité est nécessaire pour obtenir l'aide. Faute d'attestation, l'entreprise ne peut bénéficier que d'une aide maximale de 1 500 €.
J'ajoute que la DGFiP, en la personne de Thierry Dufant, commissaire du gouvernement auprès de l'Ordre, accompagne le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables dans les communications liées à ces mesures.

## EST-CE QUE LES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES FONT PREUVE DE PLUS DE MANSUÉTUDE EN CETTE PÉRIODE DIFFICILE ?

À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle… et les services des impôts des entreprises sont bienveillants. Les entreprises qui ont des difficultés de trésorerie, sur simple demande, ont pu reporter de 3 mois le paiement du solde de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Les restrictions d'activité imposées pour raisons sanitaires ont fragilisé nombre d'entreprises et le report des échéances est appréciable pour les aider à traverser la crise.
En région, pas moins de 40 500 entreprises ont déposé une demande depuis le début de la crise. Des demandes sont enregistrées auprès de toutes les directions des finances publiques d'Île-de-France et portent sur des enjeux financiers importants pour le budget soit plus de 1,167 milliards d'euros ! La très grande majorité des demandes ont été faites auprès des services gestionnaires, les SIE, qui ont pu accorder des reports d'échéances, des délais de paiement sur des sommes dues, des remises de pénalités, voire dans certains cas d'impôts. Exceptionnellement, les sociétés peuvent demander immédiatement le versement du solde de leur créance d'IS alors même que les liasses fiscales ne sont pas encore déposées.
Notre engagement à l'égard des professionnels porte aussi sur un traitement accéléré des demandes de remboursement de TVA, CICE… avec naturellement les vérifications qui s'imposent. En effet, la crise liée au coronavirus fait augmenter toutes sortes de risques pour les entreprises… mais aussi pour les deniers publics. Face à la pression et à l'urgence, les services doivent continuer à être garants de l'argent public.
C'est un gros travail qui a été mené par les directions des finances publiques d'Île-de-France et qui se poursuit, avec détermination et dans un environnement professionnel contraint par la crise.
Les entreprises peuvent aussi agir directement, via leur espace particulier, afin de demander la suspension des mensualisations de taxe foncière ou de CFE. L'entrepreneur individuel peut, si besoin, moduler à la baisse son taux de prélèvement à la source pour son impôt sur le revenu.

## D'AUTRES INSTANCES PERMETTAIENT -ELLES D'AIDER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ?

Avant même la crise et en cas de difficultés à régler une échéance fiscale ou sociale, la Commission des chefs de service financier (CCSF), dont nous assurons le secrétariat permanent peut être saisie. Grâce à cette commission, 429 mesures ont été accordées dans les huit départements de la région.
La crise a mobilisé au plus haut niveau et le préfet de la région d'Île-de-France a réactivé en juin le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises - CODEFI - de Paris ; dans cette instance, nous accompagnons des entreprises de moins de 5 000 salariés vers des solutions pérennes de redressement notamment en mobilisant des outils financiers (avances remboursables, prêts participatifs exceptionnels…) et des moyens de médiation (avec les partenaires publics ou privés).
La vigilance est accrue par temps de crise et ces commissions, au sein de chaque département, assurent une mission de soutien à l'économie locale.

## UN NUMÉRO D'APPEL A ÉTÉ OUVERT, POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS ?

Depuis le 1er septembre, le site impots.gouv.fr a enregistré près de 67 millions de connexions mais les informations sont nombreuses et complexes. Aussi, lors du reconfinement, début novembre, une plateforme d'appels a été ouverte, assurée par l'URSSAF et la DGFiP. Les aides sont variées, mais il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver, notamment pour les petites entreprises, les plus fragiles.

**NUMÉRO SPÉCIAL ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ**
***0 806 000 245***
*Du lundi au vendredi de 9h à 12h, et de 13h à 16h*
*Coût d'un appel local*

La grande majorité des demandes enregistrées auprès de cette plateforme concerne le fonds de solidarité.
Comme la crise peut aussi faire des dégâts humains et afin de soutenir les dirigeants dans l'impossibilité de se projeter, inquiets face aux échéances et redoutant de devoir mettre la clef sous la porte, une cellule d'écoute psychologique a aussi été créée en avril et a été prorogée de 6 mois.

**NUMERO VERT CHEFS D'ENTREPRISE EN DÉTRESSE**
***0 805 65 505 0***
*Tous les jours de 8h à 20h*
*Numéro vert*

## QUELLES PERSPECTIVES ?

La mobilisation de l'État et de la Région dans le dispositif « Plan de relance » va redonner du souffle. Dans le prolongement des mesures de soutien, ce plan vise à transformer l'économie et à créer des nouveaux emplois. Si certaines mesures de ce plan sont nationales comme la baisse des impôts de production, la prime à l'embauche des jeunes… d'autres sont régionales et permettent d'attribuer, territorialement, des financements à des entreprises qui répondent à des appels à projets mais aussi de privilégier les secteurs les plus impactés. Pour les entreprises franciliennes, la Région a annoncé un plan de relance d'un montant d'1,3 milliard d'euros et les premiers lauréats sont connus.

**PLAN DE RELANCE - POUR CANDIDATER AUX APPELS À PROJETS**
***https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Plan-de-relance-pour-l-industrie-50441***

Par ailleurs, le fonds de solidarité évolue en profondeur, dès décembre, afin de soutenir au mieux les secteurs les plus exposés et d'intégrer les entreprises de taille intermédiaire. Le montant de l'aide est porté à 20 % du chiffre d'affaires de décembre 2019 dans la limite de 200 000 €.
Pour le mois de décembre, l'ensemble de ces dispositifs de soutien représente un coût mensuel évalué à 3,5 milliards d'euros.
Vous voyez, en France et tout particulièrement en Île-de-France, le soutien de l'État est au rendez-vous. Avec ce soutien, les entreprises peuvent aller de l'avant. Je crois au redémarrage de notre économie, très bientôt !

## UN MOT DE CONCLUSION ?

La DGFiP développe son offre de conseils et ce tant à l'égard des collectivités, que des particuliers, et bien sûr des professionnels. La crise que nous traversons et la mobilisation de nos services permettent de valoriser cette offre dont nous sommes fiers.
Je sais les attentes des entreprises. Au plus fort de la crise, la DGFiP dans le cadre de son plan de continuation d'activité, a mis tout en œuvre pour y répondre considérant la mission comme prioritaire.
Les experts-comptables à leurs côtés et les Finances publiques en soutien, les entreprises franciliennes devraient pouvoir passer la tempête et reprendre le cap.

***Le site du ministère répond à beaucoup de questions***
***https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises***

[1] *Le décret 2020-1328 du 2 novembre 2020*
[2] *À déposer au plus tard le 31 décembre pour les baisses de chiffre d'affaires d'octobre*

# Et vous, comment ça va ?

## *Le comité solidaire, une autre façon de vous accompagner*

**Depuis le début de la crise sanitaire, les experts-comptables sont en première ligne pour accompagner les chefs d'entreprise, les aider à identifier les mesures les plus adaptées à leur cas, les soutenir et les rassurer. Une mission d'autant plus stressante qu'il faut aussi jongler avec ses propres inquiétudes d'entrepreneur, son cabinet à faire tourner, les contraintes qui s'accumulent…**

Pour vous accompagner, vous aider à prendre du recul mais aussi détecter les risques de surmenage, l'Ordre francilien a créé le comité solidaire, présidé par Patrick Soussana et composé de professionnels actifs ou retraités, qui ont décidé de consacrer du temps à celles et ceux qui en ont besoin. Rappel des actions de l'année 2020 et des services à votre disposition.

### RETOUR SUR L'ANNÉE 2020

Grâce à votre élan de solidarité, le comité Solidaire a été en mesure d'apporter une assistance technique dans les plus brefs délais aux cabinets qui nous ont fait part de leurs difficultés liées à la crise sanitaire et directement touchés par la Covid-19.

Le comité Solidaire n'a pas vocation d'assurer des suivis autres que techniques. Néanmoins, l'Ordre francilien a pris conscience qu'il était de son devoir de proposer une écoute permettant d'orienter ou d'accompagner les consœurs et confrères en souffrance selon les difficultés rencontrées.

Cette écoute se veut avant tout un témoignage de solidarité.

Certains d'entre nous ont ressenti un profond sentiment de solitude et d'impuissance à gérer les aspects nouveaux que la crise sanitaire a déclenchés.

Pouvoir dans un premier temps en faire part à un interlocuteur à l'écoute peut permettre de commencer à éclaircir l'horizon.

La crise a mis en relief que chacun d'entre nous peut être affecté bien au-delà de la dimension strictement professionnelle et que la dimension psychologique face à des problèmes peut prendre une importance primordiale.

### LES SERVICES À VOTRE DISPOSITION

#### EN PARTENARIAT AVEC AMAROK, UN NUMÉRO VERT PRÉVENTION BURN OUT : LE 0 800 501 201

AMAROK est un observatoire dédié à la santé des travailleurs non-salariés, avec lequel l'Ordre francilien collabore depuis plusieurs années. En 2019, une étude inédite sur la santé des professionnels du chiffre avait été réalisée dans le cadre de notre partenariat.

Depuis mars 2018, un numéro vert a également été mis en place. Au bout du fil, une psychologue spécialisée en psychologie du travail et des organisations vous écoute de façon bienveillante. L'anonymat et la certitude du respect du secret professionnel vous permettent de parler en toute confiance, et de lever des barrières qui paraissaient inamovibles. Forte de sa formation et de son expérience, la psychologue analyse la situation, et peut ainsi vous conseiller des noms de professionnels (psychologues, sophrologues, psychiatres, etc.) susceptibles de vous aider.

#### EN PARTENARIAT AVEC APESA : LE DISPOSITIF "SENTINELLE"

L'Association d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe (APESA France) s'adresse aux entrepreneurs en grande détresse et travaille au déploiement du dispositif "sentinelle" auprès des tribunaux de commerce français, ainsi qu'auprès des structures d'expertise comptable.

Dans le cadre des actions du comité Solidaire, un partenariat a été signé avec APESA France pour mettre en place un système efficace de repérage et de soutien des consœurs et confrères en situation difficile.

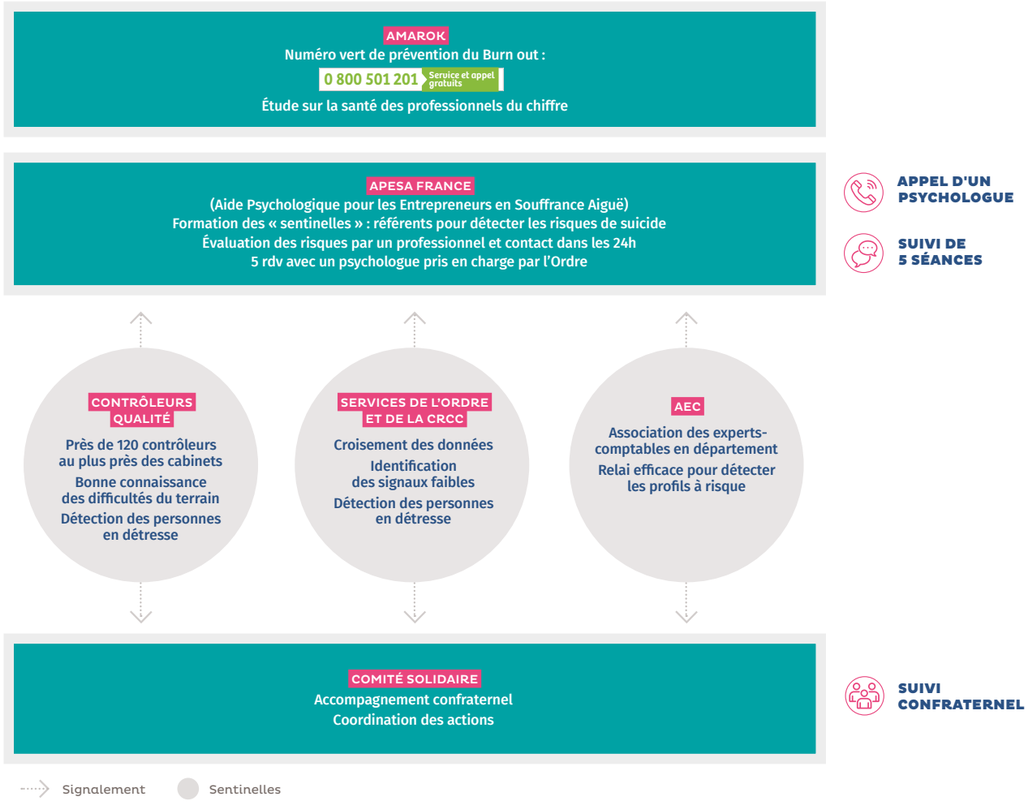


### LE SUIVI S'ARTICULE EN 3 ÉTAPES

1

#### LES ALERTES

Plusieurs interlocuteurs récurrents, des consœurs et confrères sont actuellement formés à la détection des risques suicidaires : permanents, membres du comité Solidaire, élus, contrôleurs qualité… Ces référents seront des « sentinelles » qui déclencheront, après accord du professionnel concerné, une alerte à chaque fois qu'ils estiment qu'un expert-comptable et commissaire aux comptes est en difficulté morale et/ou psychologique.
Un coordinateur professionnel prendra le relai et contactera le confrère ou la consœur détecté par téléphone, dans un délai de 24 heures.

2

#### LE SUIVI

Si le professionnel nécessite un suivi et sous réserve de son accord, le coordinateur transmettra son identité et ses coordonnées à un psychologue formé à la prévention du suicide, à la prise en charge de la grande souffrance morale, et informé des spécificités des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Le psychologue prendra contact avec lui dans un délai maximum de 24 heures et organisera un premier entretien dans les cinq jours à compter du déclenchement de l'alerte.

3

#### LES CONSULTATIONS

Au nombre de cinq, elles sont prises en charge par l'Ordre et gratuites pour le professionnel. Le rythme et la programmation en seront déterminés par le psychologue et le professionnel suivi.

**COMITÉ SOLIDAIRE**

Patrick Soussana
*Président du comité*

Valérie Pons
*Permanente référente du comité*
vpons@oec-paris.fr
01 55 04 31 50

# Le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises de Paris (CIP 75)

## *Un soutien précieux pour les entreprises*

**Complémentaire de la cellule d'accompagnement créée par l'Ordre pour les professionnels du chiffre exclusivement, le CIP 75 est un centre d'information et d'orientation à destination des dirigeants d'entreprise en difficulté, qui leur permet de bénéficier des conseils gratuits d'un expert-comptable, d'un avocat et d'un juge consulaire bénévoles.**

Association à but non lucratif, le CIP est le fruit d'un partenariat inédit entre les instances représentatives des experts-comptables, avocats, juges consulaires, administrateurs et mandataires judiciaires, et les chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers et de l'artisanat. Il est composé d'une structure nationale et de 60 CIP territoriaux, dont le CIP 75, présidé depuis 2016 par Thierry Bacquet.

En France, la défaillance d'entreprise est encore taboue, et les dirigeants tardent souvent à demander une aide qui peut pourtant s'avérer précieuse si elle est apportée suffisamment tôt. De plus, le coût d'une prestation de conseil d'un avocat ou d'un expert-comptable peut parfois être perçu comme un frein, notamment pour de jeunes entrepreneurs. Le CIP est né de la conviction que nombre de faillites d'entreprises pourraient être évitées, si l'on savait détecter plus en amont les difficultés des entreprises et en anticiper le traitement.

Grâce à l'engagement bénévole de professionnels, le CIP a donc pour vocation d'accueillir, informer et orienter les chefs d'entreprise, à l'occasion d'entretiens individuels, anonymes et gratuits. Chaque jeudi matin, une équipe pluridisciplinaire composée d'un expert-comptable, un avocat et un juge consulaire les reçoivent sur rendez-vous et sont à leur écoute pour étudier leur dossier, comprendre leurs difficultés et proposent des solutions concrètes et immédiates pour remonter la pente. Selon la taille de l'entreprise, son secteur d'activité, et le niveau de difficulté rencontré, ils peuvent les orienter vers les procédures amiables ou de sauvegarde et leur donner les contacts utiles pour effectuer les démarches.

***Pour en savoir plus : www.cip75.fr***

### DEVENEZ BÉNÉVOLE !

Comme le rappelle Thierry Bacquet, président du CIP 75, « en tant qu'expert-comptable, s'investir bénévolement au sein du CIP permet d'adopter une autre vision de son métier et d'appréhender différemment son rôle de conseil. Grâce aux entretiens du jeudi, cet engagement est également l'occasion de rencontrer d'autres professionnels, d'élargir son réseau et de développer l'interprofessionnalité. Plus les bénévoles seront nombreux, plus nous pourrons accompagner d'entrepreneurs et prévenir les risques de faillite ! »

***Pour en savoir plus et vous porter volontaire, écrivez à cip.prevention75@gmail.com***

LES COMMERÇANTS ET LES ARTISANS REJOIGNENT L'ARAPL !
UN RÉSEAU NATIONAL DE 130 000 ADHÉRENTS

CONSEILLEZ À VOS CLIENTS BIC ET BNC D'ADHÉRER À NOTRE ORGANISME DE GESTION ET BÉNÉFICIEZ :

- D'un accès à tous nos services en ligne **sur un espace personnel sécurisé**
- D'une **documentation ciblée,** actualisée en temps réél
- De **réunions d'informations** sur des thèmes techniques d'actualité
- D'un **référent unique** pour la gestion de vos dossiers

Conception : lagencesansnom.com - © Istockphoto

POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR WWW.ARAPLIDF.ORG
ORGANISME DE GESTION POUR LES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS
ARAPL Ile de France - 15 bis, rue Jean Baptiste Pigalle - 75009 Paris | @araplidf
Tél. : 01 53 70 65 65 - Fax. : 01 53 70 65 66 Contact : araplidf@araplidf.org

ARAPL Ile de France

# L'ORDRE RÉPOND À VOS QUESTIONS

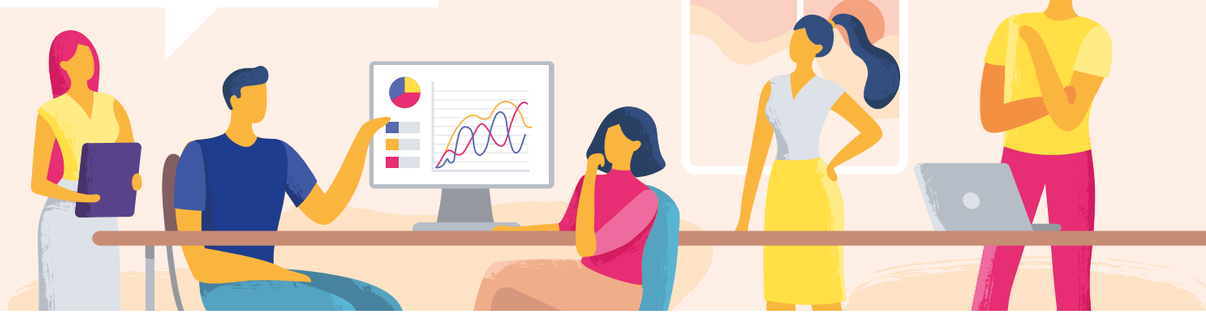



# DÉONTOLOGIE

## DEVOIR DE CONSEIL & RESPONSABILITÉ DU PROFESSIONNEL : LES RÈGLES À SUIVRE

**Je dois établir le bilan de mon client. Malgré de nombreuses relances, celui-ci ne me répond plus. Que dois-je faire ?**

Vous devez dans un premier temps mettre en garde votre client sur les conséquences de son inaction. Pour ce faire, il est préconisé de lui adresser un courrier recommandé en lui rappelant ses obligations déclaratives et en l'alertant sur l'éventuel risque de retard dans les délais.
En l'absence de réponse de sa part, vous devez mettre en demeure votre client de s'exécuter et de vous communiquer les éléments nécessaires à la poursuite de la mission.
Si, malgré vos relances, le client ne vous répond pas, vous pouvez refuser d'exécuter la mission en adressant un courrier d'explication, voire de rupture de la mission pour motifs justes et raisonnables.

**Dans le cadre de l'établissement d'un bilan, nous avons un doute sur les factures à établir (FAE). Le CAC du client a émis une réserve en 2018 et s'interroge sur un éventuel refus de certification en 2019. Pouvons-nous établir les comptes 2019 ? Le rapport du CAC permet-il de nous couvrir ?**

Dans le cadre de votre devoir d'information et de conseil, veillez dans un premier temps à informer et mettre en garde le client sur les anomalies constatées. Vous devrez ainsi l'inciter à prendre les mesures nécessaires.
En cas de refus du client ou si un doute subsiste, vous devez refuser d'exécuter les travaux, et exclure toute complaisance dans le non-respect des obligations du client. Il est fortement recommandé de formaliser votre refus par écrit.
Par ailleurs, l'expert-comptable assume dans tous les cas la responsabilité de ses travaux quel que soit son mode d'exercice (art. 12 de l'ord. du 19 septembre 1945). Le rapport du CAC ne vous permet donc pas de vous exonérer de toute responsabilité.

**J'ai établi un projet de bilan pour mon client. Le client m'a fait part de son désaccord sur le bilan mais me demande de l'envoyer rapidement aux impôts pour son PGE. Dois-je tout de même le transmettre malgré le désaccord du client ?**

Vous devez envoyer un projet de comptes annuels au client et lui indiquer que vous avez utilisé les documents communiqués par celui-ci, et préciser que s'il existe d'autres informations dont vous n'avez pas eu connaissance, il doit vous les communiquer[2].
Il vous appartient d'expliquer au client que pour obtenir son PGE, les comptes définitifs doivent être transmis. Si vous n'envoyez pas les comptes, votre responsabilité peut être engagée par le client pour perte de chance.

**Je reprends un dossier sur lequel le client a un compte courant débiteur de l'ordre de 600 000 à 800 000 euros. Puis-je accepter la mission ? Ma responsabilité pourra-t-elle être engagée sachant que les bilans précédents ont été validés ainsi ?**

Vous pouvez accepter la mission. Vous ne risquez aucune mise en cause du fait de la seule reprise de dossier.
Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité peut être engagée si vous ne rappelez pas à votre client l'existence d'un compte courant débiteur et si vous ne statuez pas à la clôture de l'exercice sur les risques de non-recouvrement potentiel de cette créance.
En outre, dans le cadre de votre devoir de conseil, nous vous recommandons de formaliser les échanges par écrit.

[1] La Cour d'appel de Toulouse, dans un arrêt du 13 mai 2020 (n°18-01857), a notamment indiqué que l'expert-comptable doit justifier de mise en demeure adressée à son client, permettant de conclure à la carence de ce dernier dans la transmission des documents précités ou à l'impossibilité pour le professionnel de réaliser ses travaux.

[2] L'obligation d'information et de conseil de l'expert-comptable a pour corollaire une obligation de collaboration et de coopération du client consacrée par la jurisprudence. (CA Toulouse, 1er juillet 2020 n°19-0064)

**Tous les après-midis, Isabelle Faujour et son équipe répondent à vos questions de déontologie. Retrouvez chaque trimestre dans cette rubrique les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Une autre question ?**
Envoyez un mail à deontologie@oec-paris.fr ou contactez-nous au 01 55 04 31 31.

**J'ai été missionné(e) dans le cadre d'une demande de prêt rebond full digital. Ma responsabilité peut-elle être engagée si le client ne rembourse pas le prêt ?**

La responsabilité du professionnel peut être recherchée par le client, en raison de la mauvaise exécution ou de l'inexécution du contrat le liant à l'expert-comptable (responsabilité contractuelle). En effet, un tiers au contrat (banque, actionnaire, fournisseur...) qui aurait été lésé à l'occasion du contrat lie l'expert-comptable et son client (responsabilité délictuelle - art. 1240 et 1241 du Code civil).
Le client comme le tiers devront, pour mettre en cause la responsabilité de l'expert-comptable, prouver la faute de ce dernier (manquement aux obligations contractuelles, erreur, imprudence ou négligence), le préjudice qui en résulte est le lien de causalité entre la faute et le préjudice.
En l'espèce, vous ne prenez pas d'engagement pour le client. Vous êtes mandaté(e) pour l'accompagner dans la demande de prêt. Votre mission consistera alors à déposer les justificatifs nécessaires sur la plateforme, et à confirmer certaines informations.
Pour mettre en cause votre responsabilité, le tiers devra rapporter la preuve d'une faute commise dans l'exercice de votre mission.

### LE DEVOIR DE CONSEIL EN 4 ÉTAPES

1. **INFORMER**
   OPTIONS QUI S'OFFRENT AU CLIENT
   OBLIGATIONS QUI S'IMPOSENT AU CLIENT
2. **ALERTER**
   MISE EN GARDE SUR LES RISQUES LIÉS AUX ANOMALIES CONSTATÉES
   CONSÉQUENCES DES OMISSIONS DU CLIENT
3. **EXIGER**
   IMPOSER AU CLIENT DE PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES.
4. **REFUSER**
   REFUS DE TOUTE COMPLAISANCE
   REFUS D'EXÉCUTER LES TRAVAUX OU RUPTURE DE LA MISSION.

# NORMES

**Un prospect souhaite me confier la réalisation de ses liasses fiscales (sans aucune revue ni assurance de ma part). Il s'agit d'une société (environ 200 salariés) avec un service comptable et un commissaire aux comptes. Puis-je accepter la mission ? Si oui, puis-je indiquer dans la lettre de mission que ma responsabilité ne sera engagée que dans la limite des informations dont j'aurai connaissance ?**

Lorsque l'expert-comptable établit une liasse fiscale, il y a des contrôles de cohérences faits par le logiciel. Il s'agit à ce stade d'un contrôle formel.
La mission est une mission sans assurance (autres missions) ; il convient de bien indiquer qu'il ne s'agit pas d'une mission de présentation, d'audit ou d'examen limité mais une élaboration de liasse sur la base de documents transmis par l'entreprise.

Vous devrez avoir un esprit critique dans le cadre de la réalisation de cette mission.

Par ailleurs, il est de jurisprudence constante que l'expert-comptable n'est pas un simple scribe et que si des contrôles de cohérence et vraisemblance mettent en évidence des erreurs dans les comptes, il doit informer son client. À défaut, sa responsabilité pourrait être engagée.

Enfin, il n'est pas possible de s'exonérer de sa responsabilité contractuellement. Vous devrez donc être très vigilant si vous acceptez cette mission.

**Le comité des Normes du conseil régional de Paris Île-de-France, créé en janvier 2018, a pour vocation d'aider les confrères franciliens dans leur exercice professionnel et de les sécuriser dans la mise en œuvre de nouvelles missions. Il répond principalement aux questions relatives à l'application des normes professionnelles.**
Posez vos questions à normes@oec-paris.fr

René Keravel et Jérôme Aurillon, président et vice-président du comité des Normes

© Ch. Lebedinsky

Votre partenaire TPE
C'EST PICPUS

PICPUS CGA·AGA

Cotisation 2021
240 € HT
Auto-entrepreneurs : 60 € TTC

Compétence nationale et multiprofessionnelle

## SIMPLE

- Un interlocuteur unique pour vos clients BNC, BIC et BA
- Une plateforme web interactive
  - paramétrable pour s'adapter à l'organisation de votre cabinet
  - gestion des dossiers et traitement des questions ECCV en ligne
- Des attestations délivrées sans délai même en période fiscale

## PRO

- Une expertise des thématiques TPE
- Une ligne d'information juridique, fiscale et économique
- Des formations en présentiel et des webinaires, des conférences d'actualité pour les cabinets d'expertise comptable
- Un contrôle qualité des ECCV réalisé par des experts-comptables

## À L'ÉCOUTE

- Une équipe attentive aux problématiques des cabinets
- Des missions réalisées dans le respect de votre relation client
- Une dynamique réseau avec 3 000 cabinets franciliens qui nous font confiance

www.cgapicpus.com

Vos contacts

**Nation > Christine DOUARIN**
Tél. : 01.53.33.34.55
36, rue de Picpus - 75580 Paris cedex 12
E-mail : douarin.christine@cgapicpus.com

**Nanterre > Michèle LECLERE**
Tél. : 01.47.25.92.26
41, rue des trois Fontanot - 92024 Nanterre cedex
E-mail : leclere.michele@cgapicpus.com

**Saint-Maur > Raoul FAGE**
Tél. : 01.81.94.54.20
6, avenue du Gouverneur Général Binger - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
E-mail : fage.raoul@cgapicpus.com

Créés et administrés par des experts-comptables.
**Président : Daniel Forestier**, expert-comptable

Associations régies par la loi de 1901 - Fondées en 1976 et 1978 par des experts-comptables - Agréments n° 104755 et 202755 © Fotolia.




# LA CHAÎNE YOUTUBE DE L'ORDRE FRANCILIEN

## UNE MINE D'OR DE CONTENUS À VOTRE DISPOSITION

**Depuis 2011, l'Ordre francilien publie régulièrement sur sa chaîne YouTube « @CROECPARIS » de nouvelles vidéos. Replays des conférences, tutos, interviews, témoignages… : plus de 200 vidéos sont à votre disposition, pour compléter vos connaissances, découvrir les outils et services de l'Ordre, partager le témoignage de confrères ou de clients… Visite guidée.**

YouTube

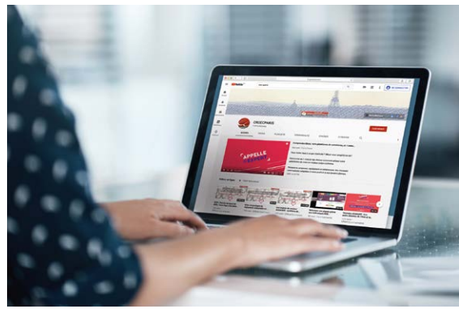

### INNEST

Pour les addicts des nouvelles technologies au service des métiers du chiffre. Vous y retrouverez toute l'actualité d'INNEST, notre accélérateur Accountech, et des start-ups que nous accompagnons.

### APPELLE UN EXPERT

Report des échéances fiscales et sociales, PGE, fonds de solidarité… Retrouvez dans cette playlist les replays des lives réalisés depuis mars pour décrypter les mesures et dispositifs mis en place par le gouvernement face à la crise du coronavirus.

***Découvrez la chaîne YouTube https://www.youtube.com/user/CROECPARIS***

### UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

Le rendez-vous incontournable de la profession comptable a sa playlist dédiée ! Retrouvez toutes les interventions des grandes conférences et les pitchs inspirants de philosophes, essayistes, scientifiques, humoristes… sur l'avenir de notre société.

### OUTILS NUMÉRIQUES

Des retours d'expérience et des vidéos tuto pour présenter les outils créés par l'Ordre, entre autres BBigger, BBusi et la plateforme des outils numériques (PON).

### EXERCICE ILLÉGAL

Toute l'actualité de la commission Répression de l'exercice illégal en Île-de-France. Retrouvez les témoignages des acteurs qui luttent contre la fraude aux chiffres et les reportages dédiés.

### ALLO IMPÔT

Une playlist dédiée à notre opération citoyenne annuelle « Allo Impôt » pour tout savoir sur les revenus d'activité, les revenus du patrimoine ou encore les nouveautés fiscales.

### LES REPLAYS

Le saviez-vous ? Une grande partie des webconférences live proposées par l'Ordre francilien sont disponibles en replay sur la chaîne.

### LA CHAÎNE EN CHIFFRES

**223 700** VUES

**211** VIDÉOS

**1500** ABONNÉS

***La chaîne YouTube de l'Ordre « @CROECPARIS » s'enrichit chaque semaine. Ne manquez plus aucune vidéo en vous abonnant et en activant la cloche de notification.***

France Gestion

## DES AVANTAGES FISCAUX, LE MEILLEUR DE LA FORMATION ET DE L'INFORMATION

EN 2021

2 000 experts-comptables membres correspondants

ACTIVATEUR [N] FRANCE NUM

**FRANCE GESTION :**
**toujours plus proche de vous !**

France Gestion multiplie ses sessions de formation en visioconférence. Et très bientôt, toute l'actualité fiscale décryptée par Infodoc-experts en visio chaque trimestre.

Vous n'êtes pas encore membre correspondant ? **Rejoignez-nous !**

Outre les services auxquels vous êtes à présent habitués, vous avez accès au meilleur de l'information sur notre site internet www.france-gestion.fr avec nos partenaires :

**Les Echos PUBLISHING**
Toute l'information économique à travers de nombreuses thématiques (social, fiscal, juridique, métiers...)

**Infodoc-experts** droit fiscal, droit social et droit des sociétés
Le service d'information du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, pour toutes les actualités sociales et fiscales

**Previssima** Tout sur ma protection sociale
Toute l'information, toutes les réponses à vos questions en matière de protection sociale

**compta-online.com** s'informer - partager - évoluer
Le portail dédié aux professionnels du Chiffre, média communautaire 100 % digital

A très bientôt sur **www.france-gestion.fr**

**FRANCE GESTION** *pour les artisans, commerçants et professions libérales*
50 ter rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 • Tél : **01 43 14 40 50** • mél : paris@france-gestion.fr
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles • Tél : **01 39 07 49 00** • mél : versailles@france-gestion.fr
**www.france-gestion.fr**




# CAP PERFORMANCE

## TESTEZ ET DIAGNOSTIQUEZ GRATUITEMENT VOTRE CABINET

**nitiée en 2012 puis entièrement mise à jour au printemps 2020, la plateforme Cap Performance a été conçue par l'Ordre francilien comme une véritable boîte à outils pour aider les professionnels du chiffre à piloter sereinement leur activité.**

Destiné aux experts-comptables et commissaires aux comptes qui souhaitent être assistés dans l'organisation et le développement de leurs cabinets, Cap performance peut se définir comme un consultant numérique : il permet d'effectuer des diagnostics, de créer des plans d'actions, d'avoir accès à des outils pratiques et de retrouver rapidement les formations essentielles pour améliorer sa performance.

### DÉCOUVREZ LES 9 OUTILS QUI DOPENT LA PERFORMANCE DE VOTRE CABINET

**MES DIAGNOSTICS PERFORMANCE**
Pour réaliser le **diagnostic sur mesure** de votre cabinet à partir de questions simples portant sur différents axes de la gestion de votre cabinet (projet de cabinet, performance, RH, développement, missions...).

**MON DIAGNOSTIC RGPD**
Pour mettre en place votre **plan d'action RGPD**, compléter votre manuel cabinet et créer ou compléter votre registre des traitements.

**MA LETTRE DE MISSION**
Pour vous permettre de gagner du temps et vous accompagner pas à pas dans l'élaboration de vos lettres de mission conformes et personnalisées.

**MON DOCUMENT UNIQUE**
Pour vous accompagner dans la rédaction de votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Il intègre également un outil d'aide à la rédaction, un diagnostic et plan d'action, et une base documentaire.

**LE DÉCODEUR DES NORMES**
Pour faciliter la **compréhension des textes** et aider les professionnels et leurs collaborateurs à les respecter.

**MON DIAGNOSTIC CONFORMITÉ**
Pour vérifier si votre cabinet respecte bien les **normes** et, le cas échéant, suivre les pistes d'amélioration proposées.

**PERFORMANCE ACADEMY**
Pour bénéficier d'un **parcours de formation de 6 jours** dispensé par des experts et réparti en 12 modules afin d'optimiser l'organisation de votre cabinet.

**MON MANUEL CABINET**
Pour générer un **manuel de procédures du cabinet**, adapté à vos besoins.

**MES OUTILS À TÉLÉCHARGER**
Pour retrouver tous les outils et diagnostics utiles dans vos missions d'expertise comptable, de commissariat aux comptes ou l'organisation de votre cabinet.

***Pour accéder à tous les outils de Cap Performance, deux options :***
- *J'utilise mon comptexpert, accès unique à tous les outils de votre Ordre professionnel (national et régional)*
- *Je crée un compte dédié avec mon adresse mail*

# ASFOREF
## DE DÉFIS EN DÉFIS

**Alors qu'elle quitte, après huit ans, la présidence de l'Asforef, Cécile de Saint Michel revient sur son dernier mandat pour un bilan dont elle n'a pas à rougir, et nous rappelle les nouveaux challenges qui attendent selon elle les équipes.**

### AVANT DE REVENIR SUR VOS ACTIVITÉS, QUEL A ÉTÉ LE BÉNÉFICE DE VOTRE INSTALLATION AU 50 RUE DE LONDRES ?

CÉCILE DE SAINT MICHEL, PRÉSIDENTE DE L'ASFOREF

Ça a été très important en termes d'image, mais aussi parce que pour la première fois, un même lieu réunissait le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes et l'Asforef. Ce regroupement a impulsé une nouvelle dynamique, et créé une cohésion nouvelle entre les stagiaires, les formateurs et les équipes administratives. Pour ces dernières, le déménagement a permis un vrai gain de temps comparé à la localisation précédente, puisque les salles de formation étaient disséminées dans des quartiers différents. Enfin, les 14 salles de formation sont magnifiques, très bien équipées, avec des grands écrans, des vidéo-projecteurs, la wifi, toutes les connectiques nécessaires, et le côté convivial de la cafétéria… hors période Covid bien sûr !

### JUSTEMENT, QUEL A ÉTÉ L'IMPACT DU COVID SUR VOTRE ACTIVITÉ ?

Comme tout le monde, nous avons été obligés de mettre en place, très rapidement, des formations à distance. Dès le début, nous avons par exemple monté en un temps record une formation virtuelle sur des thèmes nouveaux comme le chômage partiel. Je dois dire que les équipes ont été extraordinaires. Très réactives, elles se sont adaptées dans l'urgence, affrontant une double difficulté : leur propre confinement et la nécessité de créer des formations à distance. Cette crise a été un accélérateur. Nous nous interrogions sur le virtuel, et du jour au lendemain, il a fallu créer des classes virtuelles. Nous allons continuer sur cette lancée, car même après le confinement, en Île-de-France, ces classes virtuelles ont un succès fou.

### OUTRE CES CLASSES VIRTUELLES, QUELLES ONT ÉTÉ LES INNOVATIONS EN MATIÈRE DE FORMATION ?

L'innovation majeure concerne les parcours e-coll, des parcours de formation uniques, tant par leur ambition que par leur approche pédagogique, pour faire évoluer les collaborateurs de cabinet et les orienter vers une nouvelle approche du métier. Trois parcours sont proposés pour répondre aux besoins de tous les profils : « Accompagner le chef d'entreprise dans le pilotage de la TPE », « Libérer l'entreprise de ses tâches administratives (Full service) » et « Être plus performant dans les missions traditionnelles ». Ces formations durent 10 jours (5 jours de présentiel et 5 de e-learning), et fonctionnent très bien car l'apprentissage est très actif, sous forme d'ateliers, de mise en situation… Elles ont beaucoup de succès. Nous avons aussi créé « Performance academy », des ateliers destinés aux experts-comptables pour les amener à réfléchir sur leur démarche de performance dans les cabinets.

### AU TERME DE VOTRE MANDAT, AVEZ-VOUS D'AUTRES SUJETS DE FIERTÉ ?

L'Asforef a obtenu la certification Qualiopi en septembre 2020, qui distingue les organismes de formation répondant à des normes de qualité stricte. Nous avons aussi obtenu le Trophée d'Or 2019 et 2020 des organismes de formation - Palmarès du Monde du Chiffre. Et nous avons lancé un programme en partenariat avec HEC «Finance pour dirigeants / Mission Directeur Financier externalisé », un Executive master avec Dauphine sur l'évaluation et la transmission des entreprises, et encore d'autres formations en partenariat avec des grandes écoles qui vont être référencées au RNCP.

Sans oublier le partenariat avec l'école ACE !

### VOUS PARTEZ EN EFFET APRÈS L'ANNONCE D'UNE BONNE NOUVELLE, CE PARTENARIAT HISTORIQUE, ET LA CRÉATION DU CAMPUS DU CHIFFRE…

C'est effectivement une bonne nouvelle pour notre profession. Depuis longtemps, l'idée d'une école de la profession figurait en arrière-plan des préoccupations des experts-comptables. Nous allons créer l'école de la profession, un projet qui sera porté au niveau national.

L'Asforef va travailler en partenariat avec le centre d'apprentissage de l'ACE, ce qui nous permettra d'avoir une influence - à la marge - sur la formation des apprentis, afin d'y introduire des modules de formation en cohérence avec l'évolution de nos métiers. Nous devons commencer à travailler ensemble, à trouver une réciprocité, à créer des réflexes communs. La dynamique est bien enclenchée, d'autant plus que nos locaux nous permettent de nous réunir et de proposer des lieux pour d'éventuelles formations communes.

### D'APRÈS VOUS, QUELS SONT LES CHANTIERS PRIORITAIRES POUR 2021 ?

Je pense qu'il faut avant tout finaliser le référencement de nos formations. La loi pour la liberté de choisir son Avenir professionnel qui porte la réforme de la formation professionnelle permet aujourd'hui aux salariés de mobiliser leur compte personnel de formation pour financer certaines formations reconnues par France compétences et à condition pour l'OF d'être certifié Qualiopi. À partir de 2022, les financements publics et mutualisés seront conditionnés à l'obtention de Qualiopi par les organismes de formations. Cela concerne tous les financements du compte personnel de formation (CPF) et tous les financements délivrés par les Opco. L'enjeu est donc double pour l'Asforef : renouveler sa certification Qualiopi tous les ans et surtout développer dans les années à venir des parcours certifiants et diplômants référencés, c'est à dire validés par France compétences et donc inscrits au répertoire spécifique pour répondre à une nouvelle demande des salariés de cabinet.

**L'Ordre francilien remercie chaleureusement Cécile de Saint Michel pour son engagement pour la formation des consœurs et des confrères.**

# INNEST
## BOOSTE SA PREMIÈRE PROMOTION DE START-UPS

**Depuis 6 mois, l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France accompagne 4 jeunes entreprises éditrices de solutions innovantes à destination des experts-comptables via le programme d'accélération INNEST. Entre formations, bêta-testing et communication, retour sur la première moitié du parcours d'accompagnement.**

Le programme d'INNEST permet à quatre start-ups – sélectionnées au mois de mai dernier parmi une cinquantaine de candidats – d'imaginer les fonctionnalités les plus adaptées aux experts-comptables, puis de tester leur pertinence auprès de la communauté de 280 experts-comptables bêta-testeurs.

C'est le cas d'**ABCSR**, qui a lancé sa solution TPE au mois de septembre, et a offert à une cinquantaine de bêta-testeurs jusqu'à 10 de ses rapports TPE, afin qu'ils puissent les proposer à leurs clients. Pour ABCSR, l'enjeu est d'adapter son offre afin de la rendre la plus pertinente possible pour les entreprises de moins de 20 salariés/2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. En effet, l'entreprise permet aux experts-comptables de fournir à leurs clients des rapports d'analyse de leurs performances RSE à partir de leurs données financières. Pour les PME, ces rapports analysent et détaillent plus de 30 indicateurs afin de donner une vision très précise aux entreprises de leurs contributions. Cependant le prix et le niveau de granularité de l'analyse étaient moins pertinents pour les TPE. Pour pallier cette différence d'échelle, ABCSR a donc créé le "rapport TPE", qui se concentre sur trois macro-indicateurs : les émissions de $CO_2$, l'impact sur l'emploi, et la contribution sociétale. De plus, ABCSR permet aux bénéficiaires de leur offre de communiquer simplement sur leur performance grâce à un système de notation, un peu comme le « Nutriscore », afin de transmettre à leurs clients ou leurs prospects leur niveau de performance RSE. Autant d'évolutions mises au point par la start-up au cours de son accompagnement INNEST.

La start-up **Juriactes** vient elle-aussi de mettre sur le marché une nouvelle fonctionnalité à destination des experts-comptables : une solution d'approbation des comptes automatisée en une dizaine de minutes, facilitée grâce à la lecture du FEC (fichier des écritures comptables). Cette innovation avait auparavant été testée tout l'été par Juriactes auprès de la communauté de bêta-testeurs.

La start-up **Capbloc** a quant à elle développé durant l'été une fonctionnalité de vote en ligne qui vient compléter l'offre de services initiale autour de la gestion dématérialisée des AG, des registres légaux et de l'actionnariat. Avec la CapblocApp, toutes les étapes des assemblées générales peuvent maintenant être réalisées à distance et 100% en ligne : votes, PV, signatures électroniques, mise en registre…

Enfin, **Evaltonbiz** a modifié son business model suite aux retours de ses bêta-testeurs, afin de proposer des offres intermédiaires en fonction du nombre de dossiers traités, ainsi qu'un système d'abonnement modifiable dans le temps. Les experts-comptables peuvent également désormais personnaliser les rapports de synthèse avec le logo de leur cabinet.

### ET CE N'EST PAS FINI !

Compte tenu de la situation sanitaire et économique actuelle, **la période d'accélération de la première promotion d'INNEST a été prolongée de six mois**. Ce sera l'occasion d'accompagner les 4 start-ups dans leur levée de fonds potentielle, afin qu'elles puissent continuer à développer des services toujours plus innovants pour la profession comptable. Mais aussi de créer d'autres événements, pour vous les faire découvrir, notamment une deuxième série de matinales ainsi que des tables rondes afin d'échanger sur les sujets d'expertise de nos start-ups. Et, dès que cela sera à nouveau possible, nous prendrons le temps de nous rencontrer "en vrai" !

« Les retours donnés par les experts-comptables membres de la communauté de bêta-testeurs d'INNEST commencent à porter leurs fruits. On voit les premières nouvelles fonctionnalités apparaître dans les solutions. Et elles sont encore nombreuses à venir ! Cela prouve que les retours de nos confrères ont un réel impact sur le développement des solutions des start-ups accompagnées par INNEST, et nous confortent dans l'idée que ce programme est un moteur pour l'avenir de la profession. Je tiens d'ailleurs à remercier les bêta-testeurs qui ont pris de leur temps pour tester les solutions et ainsi aider les start-ups à les améliorer au service de notre profession. »

**Jonathan Cohen,**
fondateur de l'accélérateur INNEST

« Ces premiers six mois d'accompagnement confirment la pertinence d'INNEST pour répondre au double constat à l'origine de sa création : d'un côté, les start-ups cherchent à percer le marché des experts-comptables et peinent à obtenir des retours d'expérience des professionnels pour challenger leurs produits et valider leur business model ; et de l'autre, les cabinets d'expertise comptable, quelle que soit leur taille, ont du mal à identifier au sein de l'écosystème des start-ups de l'AccounTech les solutions les plus pertinentes pour leur activité. Grâce à INNEST, nous répondons à ces deux besoins. »

**Laurent Benoudiz,**
président de l'OEC Paris Île-de-France.

### QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

**39**
HEURES DE FORMATION DISPENSÉES AUX ÉQUIPES DES 4 START-UPS

**100**
BÊTA-TESTEURS CONSULTÉS

**4**
MATINALES DE PRÉSENTATION DES SOLUTIONS À LA PROFESSION COMPTABLE

**+ de 30**
PARUTIONS DANS LES MÉDIAS (WIDOBIZ, LE MONDE DU CHIFFRE, CADRES ET DIRIGEANTS MAGAZINE, AFFICHES PARISIENNES, L'ACTU FINTECH, LES PÉPITES TECH,…)

# EXPERT & FINANCE VOUS ACCOMPAGNE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE VOS **NOUVELLES OFFRES**

**Imaginons un dirigeant et actionnaire fondateur d'une PME prospère et en pleine croissance. Il n'envisage pas de prendre sa retraite dans un proche avenir, mais souhaite néanmoins à la fois réaliser une partie de son actif professionnel pour sécuriser sa situation patrimoniale personnelle, amorcer la transmission de son patrimoine à ses enfants et encourager la montée en puissance dans l'entreprise d'un potentiel successeur.**

Dans ce contexte, la cession immédiate de sa société constituerait à l'évidence une réponse inappropriée car elle serait prématurée et incompatible avec les projets et ambitions professionnelles du dirigeant.

Alternativement, l'associé fondateur a l'opportunité de **restructurer son outil professionnel** via la constitution d'une société holding qu'il va constituer en intégrant ses enfants (et ce, en maîtrisant totalement le calendrier de transmission c'est-à-dire de manière immédiate ou progressive).

**Cette holding aura pour objet de racheter la totalité des titres de la société opérationnelle** qui étaient jusqu'alors détenus en direct par le dirigeant.

Cette opération de cession à soi-même ou « OBO » (Owner By Out), variante du traditionnel LBO, s'inscrit dans un **environnement juridique et fiscal favorable** pour le dirigeant. Elle lui permet, en effet, de réaliser ses objectifs en bénéficiant des avantages de la fiscalité des plus-values mobilières des particuliers.

L'opération d'OBO intermédiaire permettra ainsi de figer la plus-value réalisée depuis la création de la société en contenant la fiscalité associée de l'ordre de 30% (Flat tax) à 34% au plus en intégrant la CEHR. Une étude personnalisée permettra de déterminer si l'option pour le barème progressif avec le bénéfice des abattements pour durée de détention (de droit commun ou renforcé, pouvant atteindre 65% ou 85%) permet d'atténuer la charge fiscale.

La maîtrise de la fiscalité est d'autant plus nécessaire qu'il existe une grande incertitude sur la fiscalité au moment où le dirigeant sera prêt à se déposséder complètement de sa structure auprès d'un tiers, par exemple dans le cadre d'un départ à la retraite.

**En réalisant l'opération d'OBO en amont, le dirigeant capitalise sur la valeur ajoutée déjà produite et en maîtrise le coût fiscal.**

La restructuration de l'outil professionnel est toutefois une opération devant être appréhendée sur les plans juridiques, fiscaux et sociaux. Chaque étape de l'opération est réalisée dans un ordre et un timing précis. Il faut compter au moins 6 mois pour réaliser une opération d'OBO, quel que soit son objet - mise en société d'une entreprise individuelle / cession de parts d'une société. Le respect de ce timing est un élément par nature anxiogène pour le chef d'entreprise dirigeant. **La réalisation d'un rétroplanning permettra de rassurer le client dans la réalisation des opérations** et permettra au conseil d'anticiper certaines particularités liées, par exemple, aux professions règlementées.

EXPERT & FINANCE

**Depuis 1987, Expert & Finance est le partenaire privilégié des professionnels du droit et du chiffre dans le conseil en gestion de patrimoine pour leurs clients entrepreneurs.**

Notre société est née avec l'ambition de nouer une relation privilégiée en interprofessionnalité afin de permettre à vos clients de profiter de cette association de compétences.



# SOCIÉTÉ PLURIPROFESSIONNELLE D'EXERCICE
## VIVE L'INTERPROFESSIONNALITÉ !

**La société pluriprofessionnelle d'exercice (SPE) est un outil d'étroite collaboration entre professionnels. Créée par l'ordonnance du 31 mars 2016 puis complétée par un décret du 5 mai 2017, elle a pour objet "l'exercice en commun des professions d'avocat, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, de commissaire-priseur judiciaire, de conseil en propriété industrielle, de commissaire aux comptes et d'expert-comptable". Encore méconnue, elle présente pourtant de nombreux atouts pour les professionnels, comme pour les clients qui bénéficient d'une offre globale. Une SPE regroupant expert-comptable, avocat, et pour la première fois un administrateur judiciaire a été inscrite au tableau du CRO de Paris IDF en décembre 2020.**

### RAPPEL DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

**Les règles de constitution et de fonctionnement de la SPE doivent préserver :**

- l'indépendance de l'exercice professionnel des associés et des salariés ;
- le respect des dispositions réglementaires encadrant l'exercice de chacune des professions qui constituent son objet social, notamment celles relatives à la déontologie ainsi que l'intégrité des missions de ces professionnels, et particulièrement ceux qui sont en charge d'une mission de service public : les officiers publics et ministériels.

Au-delà des règles, il importera que ceux qui choisiront ce mode d'exercice respectent l'identité et l'indépendance de chacun des professionnels dans leur complémentarité.

### TÉMOIGNAGE D'UN CONFRÈRE CONVAINCU

**Éric Ben Sussan, expert-comptable, s'est associé avec Clarisse Berrebi, avocate, pour inscrire une SPE au Tableau de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France. Il nous raconte cette aventure :**

« Nous évoluons dans un univers économique et juridique de plus en plus complexe où les décisions doivent être prises de plus en plus vite.
Le cabinet d'avocats BOLD est positionné sur l'écosystème start-ups depuis sa création et côtoie des dirigeants qui ont besoin de conseil réactif tant juridique que financier pour arbitrer leurs décisions quotidiennes.
Il nous a semblé évident de concentrer les connaissances des partenaires naturels de l'entrepreneur que sont l'avocat et l'expert-comptable au sein d'une entité commune.
Nos clients ont ainsi accès à un « *full-service* » auprès d'un interlocuteur unique pour les questions du droit et du chiffre : chacun exerce sa profession, mais nos clients bénéficient de notre capacité à bien connaître leur *business model* et leur environnement économique, de l'efficacité de nos analyses croisées, de notre réactivité dans les moments importants de leur développement.
Notre cabinet s'appuie sur les solides fondations du cabinet BOLD qui exerce la profession d'avocat au service des start-ups suivant un modèle d'abonnement adapté et innovant.
Force est de constater après ces premiers mois d'activité que notre modèle est plébiscité par nos clients : nous répondons à une demande grandissante des entrepreneurs qui doivent suivre la rapide évolution de l'économie d'aujourd'hui et donc simplifier, concentrer, leurs canaux d'information.
Il faut être réactif, rigoureux, organisé ce qui n'est pas chose aisée. Mais les outils digitaux que nous utilisons nous aident à alléger les contraintes administratives pour nos clients et pour nos collaborateurs, améliorant ainsi la qualité de nos services. Nous pouvons ainsi nous concentrer sur la valeur ajoutée que nous nous devons d'apporter à nos clients.
Notre objectif est de devenir le partenaire économique de l'entrepreneur, et de revenir ainsi aux fondamentaux de nos professions. »

**54**
**SPE SONT INSCRITES AU TABLEAU DE L'ORDRE EN FRANCE, DONT 13 EN ÎLE-DE-FRANCE**

***Vous pouvez solliciter l'inscription d'une SPE en complétant un questionnaire spécifique, accessible sur le site de l'Ordre d'Île-de-France oec-paris.fr***

### POUR ALLER PLUS LOIN...

**En juillet 2020, le CSOEC, en partenariat avec cinq autres instances représentant les professions réglementées, a cosigné un guide sur les modalités pratiques de création, d'organisation et de fonctionnement des sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE).** Un éclairage pratique pour répondre à toutes les questions auxquelles les professionnels peuvent être confrontés lorsqu'ils souhaitent exercer ou exercent ensemble au sein d'une même société : secret professionnel, obligation d'instrumenter, conflits d'intérêts, gestion comptable, maniement de fonds, lutte contre le blanchiment, obligation d'assurance, conventions collectives, etc.

# TÉLÉTRAVAIL

## LES BONNES PRATIQUES POUR ALLIER EFFICACITÉ ET SÉRÉNITÉ

**Alors que la crise sanitaire a obligé toutes les entreprises, même les plus réfractaires, à se poser la question de la mise en place du télétravail, les avis divergent encore sur ses avantages et inconvénients, sur ses effets à long terme sur l'efficacité mais aussi sur le bien-être des collaborateurs.**

Jeudi 29 octobre, le Premier ministre annonce le reconfinement. « Partout où cela sera possible, le télétravail devra être la règle », insiste Jean Castex. À ses côtés, Élisabeth Borne insiste : « le télétravail n'est pas une option. Cette obligation sera inscrite dans le nouveau protocole en entreprise. Un travailleur qui peut exercer toutes ses tâches en télétravail doit le faire cinq jours sur cinq ». Pour ce reconfinement d'un nouveau genre, la ministre du Travail essaie de convaincre les entreprises de passer au télétravail à temps complet.

Mais la réalité est bien plus complexe : si la ministre parle d'obligation, elle omet de préciser que cette obligation n'est pas inscrite dans la loi. L'obligation légale impérative pour l'employeur est de respecter la santé et la sécurité pour le salarié. « C'est une obligation de résultat », explique Sonia Arlaud, responsable du pôle veille juridique France chez ADP « Si la base du protocole sanitaire prévoit de privilégier le télétravail quand l'activité permet d'être exercée à domicile, celui-ci est laissé à la libre appréciation des entreprises. »

Si, dans certains secteurs, le télétravail est plus habituel que dans d'autres – dans tous les métiers où les collaborateurs sont appelés à travailler chez leurs clients, comme les cabinets de conseil en audit ou les experts-comptables – la pandémie oblige aujourd'hui à en préciser les avantages et les risques.

Chez Mazars, où le télétravail est mis en place depuis 5 ans, Mathilde Le Coz, directrice Développement des Talents & Innovation RH, vante ses avantages : « Il permet de s'organiser, de ne pas être dépendant du regard des autres. **On y gagne en liberté et en autonomie.**» Dans les professions ou le flux d'information, d'emails ou d'appels téléphoniques peut parfois rendre difficile les tâches basées sur la réflexion, le télétravail donne aussi la possibilité de s'organiser des bulles de concentration : « On gagne énormément en efficacité, en efficience et en sérénité » poursuit-elle. « Mais en France, la culture managériale est très paternaliste et basée sur le contrôle. Or autoriser le travail à distance implique de faire confiance à ses collaborateurs. »

La crise sanitaire devrait créer l'opportunité de réinventer cette culture managériale, à condition que les managers réticents acceptent de lâcher prise sur le contrôle systématique.

Manager demande des compétences et du temps. Et plus particulièrement en ces temps de télétravail imposé, où les managers doivent accompagner leurs collaborateurs dans leur autonomie, avoir des contacts réguliers, et faire des entretiens pour valider le bon déroulement du télétravail, tout en s'y adaptant eux-mêmes. « De nouvelles manières de travailler se développent, qui ont un impact fort sur l'organisation des entreprises » prédit Pascal Grémiaux, président et fondateur d'Eurécia, une entreprise spécialisée dans les RH.

**Reste que le télétravail comporte des points faibles, comme l'absence de relations sociales.** Pour combattre l'isolement, la perte du lien social et prévenir les problématiques de santé mentale, Eurécia a mis au point des outils collaboratifs, intuitifs, agréables, qui fonctionnent sur ordinateur et portable, et qui répondent à un besoin marqué des équipes RH pour prendre le pouls de l'entreprise. Comme le module « Bien-être » pour répondre à la question « comment ça va ? », dont les feed back peuvent être des retours d'échanges constructifs, nominatifs ou anonymes. Ou le module « Vie de bureau », qui remplace les newsletters, les mails et permet de partager un fil d'actualité sur la vie quotidienne de l'entreprise, où chacun peut réagir. « C'est un outil très précieux pour le management et la reconnaissance, qui va au-delà du narcissisme des réseaux sociaux », précise Pascal Grémiaux.

Même constatation chez Klaxoon, une société spécialisée dans l'édition de logiciels destinés à faciliter l'organisation des réunions en entreprise qui développe Board, un outil de travail collaboratif. Inclusive et participative, cette suite de modules propose une collaboration visuelle pour améliorer l'efficacité du travail en équipe, y compris à distance. Tous les types de contenus sont partagés en un seul endroit, accessibles de tous les supports (ordinateur, portable, smartphone, tablette...) et adaptables à tous types de réunions et d'ateliers. « **Il est important de prendre soin du collectif, d'arriver à maintenir voire à renforcer une bonne connexion au sein de l'équipe**, explique Lauriane Carayon, Head of CSM chez Klaxoon. Adapter les rituels, s'assurer que tout le monde est au courant de la feuille de route de l'équipe, réunir des éléments, et vérifier leur organisation, c'est un atout. »

**Autre défi : le respect de la vie personnelle et du droit à la déconnexion.** « L'employeur doit tout mettre en œuvre pour garantir le respect de la législation du travail, et notamment la durée quotidienne du temps de travail et des périodes de repos ou de pauses. Quitte à suspendre la réception et l'envoi des mails en dehors des périodes de travail, à interdire d'utiliser sa messagerie personnelle à des usages professionnels ou encore à conserver la maîtrise des connexions », conseille le *Guide du e-travail*, rédigé sous la direction de Michel Bohdanowicz, expert-comptable, et disponible sur demande.

Il arrive en effet que la liberté d'organisation liée au télétravail s'accompagne d'une difficulté à décrocher. D'où l'importance de rappeler, voire d'organiser le droit à la déconnexion. « Pendant le premier confinement, nos collaborateurs étaient trop engagés. Nous avons dû leur rappeler de faire des pauses, de ne pas travailler le week-end. Nous avons mis en place une alerte sur les mails pour rappeler qu'il est temps de décrocher, décrit Mathilde Le Coz. En ce moment, nous travaillons avec Mailoop, un outil qui permet de quantifier et de suivre les usages numériques, afin de changer les pratiques et de diminuer le volume de mails, de réunions, d'échanges sur Slack, sur Teams... »

Enfin, il est important de ne pas négliger l'importance du matériel. Le télétravailleur doit pouvoir communiquer par chat, téléphone, visioconférence grâce à un seul et même outil. Les systèmes d'information de l'entreprise doivent rester accessibles à distance, et de manière sécurisée. Pour résoudre ces difficultés, Adista, un opérateur de services hébergés, a créé le Pack télétravail, une solution dédiée au télétravail avec routeur 4G, téléphone et softphone, cette solution qui permet d'emporter sa ligne fixe partout : « C'est comme si j'emmenais mon DECT (un téléphone sans fil numérique) de bureau partout avec moi » explique Pierre-Yves Antoine, directeur de l'offre chez Adista.

Ces exemples, et les nombreuses offres qui existent sur le marché, montrent que l'équipement doit être pensé en amont pour favoriser la fluidité du travail. Reste que pour beaucoup, le télétravail 5 jours sur 5 ne doit rester qu'une solution passagère, en cas de situation exceptionnelle. Mais quelle que soit la formule, choisie ou subie, le télétravail se prépare en amont, tant au niveau du matériel qu'à celui du management, pour s'assurer que le bien-être au travail soit toujours respecté.

**Retrouvez le *Guide du e-travail* en accès libre sur Dropbox**

**https://bit.ly/3bjQlR8**

Avis Google Sophie L. cliente d'un cabinet partenaire Tiime à Lyon

*Je suis devenue « compta addict » et pourtant ce n'était pas gagné !*
*Un petit tour tous les jours sur Tiime puis sur l'appli pour photographier les justifs et le tour est joué !*

On devient vite accroc à ce type d'avis

www.tiime.fr/pulse/

Tiime

01 53 05 40 60